

La papeterie d'Écharcon : une aventure industrielle au bord de l'Essonne

PHILIPPE CACHAU
Chercheur associé EA 538
Historien de l'Art et du Patrimoine

I. Histoire des lieux

1. Le moulin primitif (XVII^e siècle)

Sise sur l'Essonne ou « rivière d'Étampes », Écharcon est une commune rurale à l'ouest de Corbeil, face à Mennecy et Fontenay-le-Vicomte¹. Sous l'Ancien Régime, elle relevait du duché de Villeroy et s'étendait principalement, à l'origine, sur la rive gauche de la rivière. L'origine du nom est mal connue, dénommée successivement *Escirco*, *Escerco*, *Scarconium*, *Eschercum*, *Escharconium* au Moyen Age, puis *Ezcharcon* en 1453, *Escharcon* en 1694 et enfin *Écharcon* en 1716, nom que l'on conserva lors de la création de la commune en 1793².

Au XVII^e siècle, la terre fut acquise par François de Neufville, duc de Villeroy (1644-1732), de Jean Bouguier, sieur d'Écharcon, conseiller du roi à Paris, dont le fief était dans la famille depuis le XVI^e siècle. Au XVIII^e siècle, Gabriel-Louis-François de Neufville, duc de Villeroy (1731-1794) céda le château et le parc d'Écharcon au receveur général des finances, Pierre Dodun (1673-1750) comme l'atteste un plan du géomètre Heurtault en 1770³.

Au XVII^e siècle, les ducs de Villeroy établirent un moulin sur l'Essonne afin de fournir la farine nécessaire au pain des habitants du duché (fig.1). Il était

¹Le présent article est le condensé d'une étude plus vaste réalisée en 2020 pour la Direction des Espaces naturels sensibles de l'Essonne en vue du réaménagement du site acquis par le Département en 2016. Cette étude est consultable aux Archives départementales à Chamarande.

²Cf. abbé Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. IV, 1883, p. 238-241.

³AN, Minutier central, LXXXVIII/724 et ibid.

considéré comme l'un des plus anciens subsistants sur la rivière. Sa position est connue par divers plans⁴. Situé sur la route d'Écharcon à Mennecey, actuelle rue de la Montagne, il se trouvait sur le bras droit de l'Essonne, au droit des deux ponts vers Villeroy et Mennecey. Sa position ne peut donc être confondue avec celle de la future papeterie, visible actuellement pour partie⁵.



Fig. 1 : Le moulin d'Écharcon au milieu du XVIII^e siècle. AD 91, 26 FI 37.

2. Extension du moulin (XVIII^e siècle)

Une première description du moulin est donnée par le bail de Gabriel-Louis-François de Neufville, duc de Villeroy, à Jean-Pierre-François Lacour, meunier, et Marguerite Rousseau, son épouse, daté du 9 avril 1778⁶. Il est décrit comme : « le moulin seigneurial d'Écharcon situé en la paroisse dud. Écharcon sur la

⁴AD 91, 7 S 6. Voir fig. 1-9, étude 2020.

⁵Ibid, rapport de Sermet, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, 1837, p. 10-11 et 16-17 (situation de l'ancien moulin).

⁶AD 91, 2 E 77/192.

rivière d'Étampes, avec ses tournans et travaillans, vanes de portereau et les logemens en dépendans ». Étaient aussi compris dans le bail : le droit de pêche « sur le bras d'eau formans le canal d'amont dud. Moulin et vannages d'iceluy » avec panchons, filets et engins nécessaires, 14 arpents de pré au-devant, droit de coupes et tonsures des saules et aulnettes. Le bail triennal fut consenti pour 1 200 livres de loyer plus les fermages annuels.

Jean-Pierre-François Lacour et consorts (1790-1800)

Suite aux événements de 1789, le duc de Villeroy céda le moulin à ses occupants, le 22 décembre 1790, pour 34 500 livres dont 21 000 au comptant⁷. Le bâtiment avait été augmenté, comprenant désormais une basse-cour avec écurie, toit à porcs et autres bâtiments, visibles sur le plan de la vallée en 1822 (fig.2). Ce plan montre également l'extension du moulin de l'autre côté de la route vers Mennecy opérée par Lacour et son épouse dans les années 1790⁸.

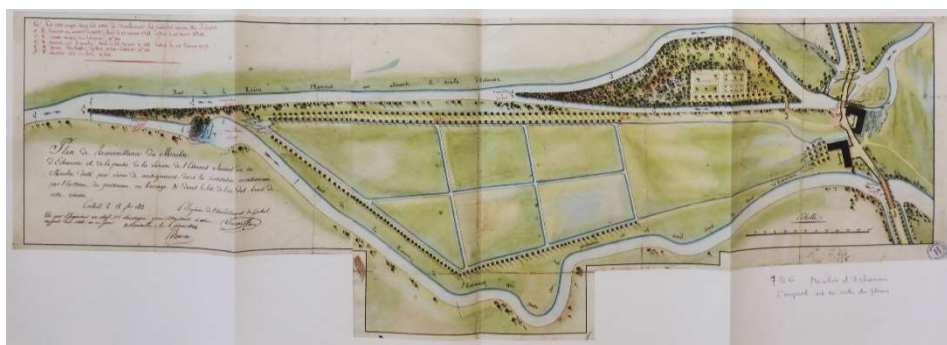


Fig. 2 : Plan général du site de la papeterie par Surville, ingénieur en chef de l'arrondissement de Corbeil, 1822. AD 91, 7 S 6.

Les bâtiments d'origine furent démolis, remplacés par deux logis en L renversé dont l'un affecté aux communs (grange, écurie) avec jardin planté par derrière (fig.3). La partie moulin et habitation est passée sur le flanc gauche de la route en direction de Mennecy, au droit du premier pont, dans l'axe du bras central de l'Essonne, face à l'actuelle entrée de l'ex-papeterie. Le moulin forme là un carré presque parfait, interrompu par la route, organisé autour d'une cour. La roue du moulin est située sur une portion canalisée de l'Essonne⁹.

Cette partie du moulin fut démolie en 1825. La partie primitive remaniée sera conservée durant quelques temps en attendant la réalisation des bâtiments de la papeterie, près du vaste jardin aux quatre massifs carrés et allée plantée visibles

⁷AD 91, 2 E 77/489.

⁸Voir plus bas la description donnée lors de la mise en adjudication des lieux en 1800.

⁹Éléments portés plus bas dans la suite de la vente.

sur le plan de 1822 (fig.2). Sur ce jardin, viendront s'établir les futurs pavillons de direction et du déversoir du bras gauche de l'Essonne, les caves et glacière mitoyennes du directeur¹⁰.



Fig. 3 : Détail du moulin primitif d'Écharçon, 1822. AD 91, 7 S 6.

La vente du duc de Villeroy à Lacour comprenait également : le bras de rivière dit « canal d'amont » situé sur une pièce de pré, dite « l'Isle rouge », appartenant au sieur Le Normand¹¹ ; le droit de pêche dans le canal ; deux îlots plantés de bois divers, situés sous la motte du moulin dénommée « le

¹⁰Fig.82, 92 et 88-89 de l'étude 2020 ; voir plus bas. Bras qualifié étrangement de « fausse rivière » dans les actes de vente du XX^e siècle, expression malencontreuse reprise par la suite.

¹¹Il s'agit de la partie canalisée devant le moulin entre l'île en vis-à-vis. Le nom du propriétaire du pré apparaît dans les actes jusqu'à son acquisition par De Maupeou en 1826. Ce Le Normand avait peut-être à voir avec celui d'Étiolles, époux de Madame de Pompadour (?).

Gouffre »¹², l'un contenant 34 perches et l'autre, 25 perches ; deux pièces de pré, l'une attenante au moulin, d'une superficie de 1 arpent 75 perches planté de saules et autres bois près de la rivière, l'autre, de 14 arpents, sise entre le canal et la rivière.

Là, se trouvait le jardin du meunier susdit avec cave en motte, grange et une écurie attenante, le tout couvert de tuiles, soit ceux du site d'origine du moulin ; plusieurs bâtiments en sineaux¹³ couverts de paille (chaumes) entre le chemin du pont d'Écharcon, le canal et la rivière ; et enfin, une pointe de terre entre le canal et le pré dudit Le Normand face au moulin sur laquelle fut établie récemment la vanne de décharge du canal¹⁴.

L'origine de propriété du moulin n'est pas précisée mais est connue par la licitation de 1808 déclarant que le duc avait hérité du bien de son oncle François-Louis de Neufville, lequel le tenait de ses aïeux¹⁵.

3. Naissance et prospérité de la papeterie (XIX^e siècle)

Pierre-Marie et Marie-Agnès Joly (1800-1808)

Les Lacour demeurèrent propriétaires du moulin, terres et dépendances, jusqu'à l'adjudication des biens de la veuve de Jean-Pierre-François au tribunal de 1^{ère} instance de Corbeil, le 17 messidor an VIII (6 juillet 1800). Adjudication qui faisait suite au décès de la veuve, le 26 vendémiaire an VIII (19 octobre 1799), laquelle bénéficiait des biens de son époux depuis sa mort survenue en frimaire an II (décembre 1793)¹⁶. Elle fut adjugée 33 600 francs sous le nom de M^e François Bertrand, notaire à Mennecey, qui en fit aussitôt déclaration à Pierre-Marie Joly et Marie-Agnès Marbel, son épouse, domiciliés à Paris, 50 rue de Vaugirard¹⁷.

La mise en licitation avait débuté le 16 prairial (5 juin) à la requête du fils aîné de Jean-Pierre-François Lacour, Jean, meunier à Écharcon, de ses frères et sœurs. Le moulin est alors décrit plus amplement, confirmant les extensions par

¹²Dénomination qui apparaît sur le plan de Heurtault annexé à la vente du 30 juin 1770 (AN, MC, LXXXVIII/724).

¹³Grenier à fourrage au-dessus des bergeries.

¹⁴Ce n'est pas cette vanne, détruite avec le moulin en 1825, mais le portereau établi en amont du bras droit de l'Essonne, bras qui longe le parc de Villeroy, visible sur le plan de 1822 (fig.2), dont il sera beaucoup question entre MM. De Maupeou et Friant dans les années 1830 et au cours du XIX^e siècle.

¹⁵Cf. note 19.

¹⁶AD 91, 2 E 77/214 : Inventaire des biens des époux Lacour du 3 frimaire an VIII (25 novembre 1799) ; 4 Q 1/764, n^o 462 : Adjudication du 17 messidor an VIII, transcrite le 3 thermidor.

¹⁷La qualité des acquéreurs n'est pas précisée dans les actes.

les Lacour¹⁸. Il est signalé comme : « Le moulin d'Écharcon avec ses tournants et travaillants consistant sçavoir ceux du moulin en une grande pièce au rez-de-chaussée, deux étages et grenier au-dessus ; et ceux du meunier en une cuisine et une salle au rez-de-chaussée, chambre à feu au-dessus de la cuisine et cabinet au bout, une autre chambre au-dessus de la laiterie, chambre au-dessus de la salle, une grande chambre à feu [cheminée] au bout d'un corridor communiquant au moulin, grenier au-dessus des chambres, une laiterie & un cellier derrière & cuisine, cour devant les bâtiments clos de murs dans laquelle il y a une étable, une écurie, deux toits à porcs, un poulailler, un caveau et grenier au-dessus, le tout couvert de tuiles ».

Étaient en vis-à-vis : une grange de cinq espaces y compris ; une écurie au bout avec grenier au-dessus, aussi couverts de tuiles ; un hangar en foulerie, sineau au-dessus couvert en chaume, un verger avec cave au bout, une pièce de pré avec saules et autres arbres. S'ajoutaient les deux îlots en vis-à-vis, le pré attendant le moulin, son canal et la pointe de terre susdits. L'ensemble couvrait 5 ha 86 centiares environ entre le canal, « qui fait tourner le moulin », et l'Essonne. Il était séparé par le chemin de Mennecey à Écharcon (actuelle rue de la Montagne). Les bâtiments ne bougeront plus jusqu'aux années 1820¹⁹.

Daniel-Victor et Antoinette-Claude de Trimond (1808-1821)

Le 6 mai 1808, les époux Joly cédèrent les lieux, avec leur domaine de la Saussaye à Vert-le-Grand, à Daniel-Victor de Trimond, propriétaire, et Antoinette-Claude Bouvart, son épouse, pour 296 296,30 francs. Les preneurs étaient originaires de Chartres²⁰. Le site avait conservé sa physionomie si ce n'est que des peupliers furent ajoutés aux saules et que de nouveaux canaux firent leur apparition pour le drainage des marais alentours tels qu'apparaissant sur le plan de 1822 (fig.3).

Daniel-Victor de Trimond était une personnalité en vue dans cette partie de la Seine-et-Oise. Né le 18 février 1745 à Nîmes, il avait débuté sa carrière en tant que conseiller au Parlement d'Aix-en-Provence en 1767, poste où il demeura jusqu'à la suppression de l'office en 1771. Il devint alors maître des requêtes en 1772. En octobre 1779, il épousa Antoinette-Claude Bouvart, née à Paris, le 18 novembre 1755, décédée au château de La Saussaye, le 25 juin 1839, fille de Michel-Philippe Bouvart, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Académie royale des Sciences en 1743 et professeur au Collège royal de 1747 à 1756.

¹⁸Voir p. 10-11.

¹⁹Voir la vente Largarde-Brack en 1823.

²⁰AD 91, 4 Q1 854, n° 1383, transcription du 14 mai 1808.

Devenu intendant de la généralité de Montauban en 1783, De Trimond demeura en place jusqu'en 1789. De mars 1793 à janvier 1794, il se retira à Maisse (Essonne). Il fut alors arrêté par le Comité de Salut public, puis détenu dans la prison de Port-Libre (ancien couvent de Port-Royal de Paris) avant d'être remis en liberté par ordre du Comité de Sûreté générale en octobre 1794. Sous le Premier Empire, il devint, le 14 juillet 1812, membre du conseil d'arrondissement d'Étampes, consolidant ainsi sa position dans cette partie du département. Il mourut dans son domaine de la Saussaye, le 8 janvier 1813²¹. Le moulin d'Écharcon revint en 1817 à sa veuve suite à la liquidation de leur communauté, le 1^{er} septembre, et à l'abandonnement effectué le même jour par ses cinq enfants²².

Charles-Alexandre Lagarde (1821-1823)

La veuve de Trimond se sépara du moulin, le 3 juin 1821, pour 40 000 francs, dont 30 000 au comptant, à Charles-Alexandre Lagarde, avoué près la Cour royale de Paris, domicilié 76 rue Montmartre. Le solde de la vente fut acquitté moins d'un an plus tard, le 19 mai 1822²³. La propriété contenait alors 5 hectares 90 centiares. Le moulin produisait toujours de la farine de blé.

Né à Millau (Aveyron) en 1772, Charles-Alexandre Lagarde épousa, le 16 février 1799, Marie-Françoise-Pauline Bonnay (1775-1851), dont il eut quatre enfants. Il décéda à Paris, le 1^{er} février 1847²⁴.

Fortuné-Antoine Brack (1823-1824)

Le 21 mars 1823, Lagarde céda la propriété à Fortuné-Antoine Brack, officier supérieur de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion d'honneur, demeurant 352 rue Saint-Honoré. La vente fut conclue pour 75 000 francs dont 15 000 devaient être versés le 23 avril et 60 000 dans les quatre mois suivants moyennant un intérêt annuel de 5% à compter de l'entrée dans les lieux²⁵.

Le moulin avait été de nouveau augmenté par Lagarde d'« un bâtiment nouvellement fait, couvrant la roue dud. Moulin » avec ses vannes, portereau et barrage et la partie habitation, d'un nouveau poulailler ainsi que le montre le plan de 1825 (fig.4), soit juste avant la réalisation de la future papeterie. L'entrée de la cour apparait en effet plus resserrée, bordée de deux logis latéraux, ainsi

²¹Cf. Sylvie Nicolas, *Les derniers maîtres des requêtes de l'Ancien Régime (1771-1789)*. *Dictionnaire prosopographique*, École des chartes, Paris, 1998, p. 301-303.

²²Cf. note 23.

²³AD 91, 2 E 65/20, Vente du 3 juin 1821.

²⁴Cf. Généanet.

²⁵AN, Minutier central, XXI, 829 ; AD 91, 4 Q1 998, transcription du 9 avril 1823.

que l'extension du moulin sur le canal. La propriété avait gagné quelques centiares : 90 au lieu de 86. Le pré de l'Isle rouge était désormais aux mains du dénommé Nitot, propriétaire du château d'Écharcon tel qu'il apparaît sur le plan susdit.

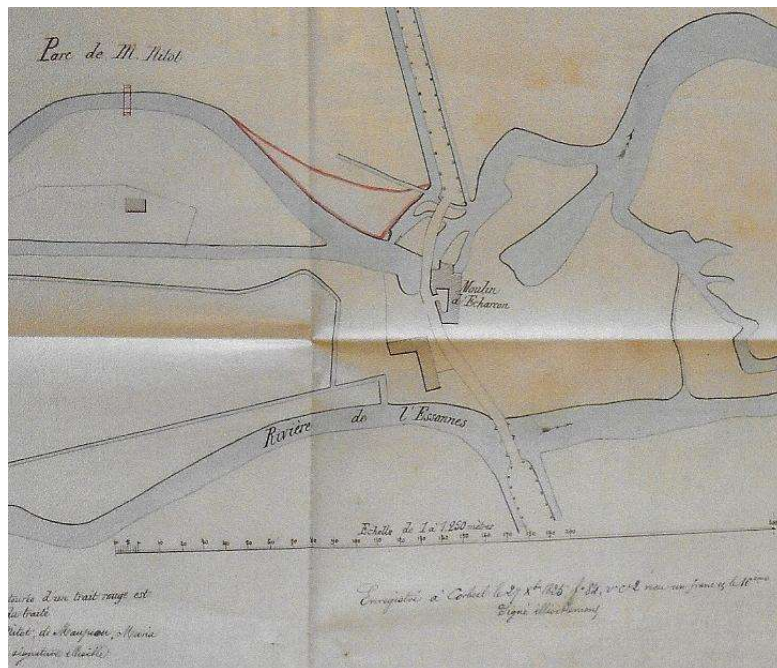


Fig. 4 : Le moulin d'Écharcon avant démolition, 1825. AD 91, 78 J 260.

Né à Paris, le 8 avril 1789, Fortuné-Antoine Brack, parfois dit « de Brack », était un brillant général d'Empire et théoricien militaire, formé à l'École de Fontainebleau – de Saint-Cyr à compter de 1806 – de 1805 à 1807. Il en sortit par une affectation dans le 7^e régiment des hussards. Il fit alors les campagnes de Prusse, Pologne, Allemagne et Russie en tant qu'officier et aide de camp du général Pierre-David de Colbert-Chabanais. Il servit à ses côtés jusqu'à Waterloo (1815), ce qui lui valut sa marginalisation par les Bourbons.

Comme la bourgeoisie terrienne de son temps, Brack se rendit acquéreur de la propriété d'Écharcon afin de jouir des revenus du moulin et de ses terres. Il en profita peu de temps puisque dès 1824, il le revendit afin d'entrer au service du roi du Brésil, Pierre I^{er}, dit « Dom Pedro », et ce jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe en 1830, lequel marque son retour en France. Il avait envisagé de s'associer en 1823 à De Maupeou dans son projet de papeterie²⁶.

²⁶Voir plus bas.

Promu à différents grades, Brack prit, de 1838 à 1840, le commandement de l'école de cavalerie de Saumur. Son traité *Avant-postes de cavalerie légère*, publié en 1831, demeura longtemps une référence pour les officiers de cette arme jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Il mourut à Évreux, le 21 juin 1850²⁷.

Auguste-Louis de Maupeou (1824-1840)

Le 3 mai 1824, Fortuné-Antoine Brack céda le moulin à Auguste-Louis de Maupeou, manufacturier, établi sur le domaine de Sainte-Radegonde à Monceau, près de Corbeil²⁸. La vente fut conclue pour 82 600 francs dont 18 600 versés au comptant²⁹. Avec l'arrivée de De Maupeou commençait l'aventure manufacturière du moulin jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Le 22 juillet suivant, il acquérait de François-Regnault Nitot, propriétaire du château d'Écharcon, au lieudit « La Prairie de Gravelle », sis en prolongement de la grande île du moulin, une pièce de pré tourbeux de 37 ares 99 centiares, pour 1 000 francs payés comptant. Acquisition qui était destinée à fournir le combustible nécessaire à la manufacture en gestation³⁰.

Né à Paris, le 14 avril 1778, Auguste-Louis de Maupeou était issu d'une auguste famille qui avait donné un ministre sous Louis XV : René V-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou (1713-1792), chancelier de France et garde des sceaux de 1768 à 1774, auteur, en 1771, de l'importante réforme des parlements à laquelle on donna son nom et dont notre homme était le petit-fils.

Dénommé aussi « Ange » ou « Saint-Ange », Auguste-Louis de Maupeou était issu de la branche des marquis de Bully en tant que fils de René VI-Ange-Augustin de Maupeou (1746-1794), marquis de Bully, seigneur de Noisy, président à mortier du Parlement de Paris en 1764, et d'Anne-Justine Feydeau de Brou (1751-1794), petite-fille de Paul-Esprit Feydeau de Brou (1682-1767), garde des sceaux de Louis XV en 1762-1763. Demeuré célibataire, Auguste-Louis mourut sans postérité à Marseille, le 22 décembre 1860³¹.

Important manufacturier de l'Essonne, il se fera connaître, outre la papeterie d'Écharcon, par diverses inventions dont un moulin à tan établi à Étampes où il mit en œuvre, de 1832 à 1846, un ingénieux procédé de nettoyage, séchage et

²⁷Cf. Charles Mullié, *Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850*, Paris, 1852.

²⁸Actuelle commune du Coudray-Montceaux. Il ne reste aujourd'hui que la ferme. Ce domaine est décrit dans la saisie des biens de De Maupeou en 1829 (cf. note 55).

²⁹AN, Minutier central, XXI, 844 ; AD 91, 4 Q1 1012, n° 2927, transcription du 9 juin 1824.

³⁰AN, Minutier central, XCIII, 442.

³¹<http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Maupeou.pdf>.

conservation des grains. Procédé qui fut breveté en 1834 et connut un grand succès avant d'être mis à mal par la critique³².

La société de la « Papeterie mécanique d'Écharcon ». Les statuts de 1825

Le projet de De Maupeou à Écharcon remontait, semble-t-il, à 1823, époque à laquelle il pensait s'associer au propriétaire du moulin d'alors, Fortuné-Antoine Brack. Tous deux envisageaient de remplacer le moulin existant par une grande usine. Ils sollicitèrent du préfet Destouches l'autorisation de rétablir le portereau sur le bras gauche de l'Essonne ; d'ouvrir un canal en travers de la grande île reliant le bras central au bras gauche de la rivière ; d'établir une vanne de décharge sur le bras central pour évacuer le trop plein au droit du futur pavillon nord de la papeterie ; de faire régler la hauteur des eaux par un ingénieur des Ponts-et-Chaussées ; d'établir en conséquence une vanne à flotteur ; et de faucher la rivière de part et d'autre de l'usine projetée afin d'établir le niveau naturel de l'Essonne³³.

La demande fut instruite par une enquête approfondie d'Antoine-Rémy Polanceau, ingénieur en chef du département de Seine-et-Oise, dont il sera question dans la réalisation de la future papeterie³⁴. L'autorisation préfectorale fut délivrée en conséquence le 7 avril 1824. Elle convainquit De Maupeou d'acquérir le site le mois suivant et de rassembler des partenaires en vue de la future société³⁵.

Une première, anonyme par actions, fut formée en 1825, autorisée par ordonnance royale du 28 décembre. Les statuts avaient été déposés les 27, 28 et 30 avril devant notaire à Paris et soumis au préfet, le 19 mai. Sur ses observations, De Maupeou dut procéder à des modifications si bien qu'ils ne seront arrêtés définitivement que les 20-21 décembre en vue de l'approbation royale³⁶. Sa soumission indiquait l'« établissement d'une papeterie par procédés mécaniques » grâce à « l'introduction des nouveaux procédés de fabrication » qui ne pouvaient qu'« être favorable à l'industrie française et (...) particulièrement avantageuse au Département de Seine-et-Oise ».

De Maupeou s'associa à cet effet à des grands noms de l'industrie, des sciences, de la finance, de l'architecture et de la politique du moment, à savoir : MM. Jean-Baptiste-Marie Chaptal (1782-1833), dit « Vicomte Chaptal », alors

³²<http://www.corpusetampois.com/cee-meaupou.html>.

³³AD 91, 7 S 6 : Rapport imprimé contradictoire entre Sermet, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, et les administrateurs de la papeterie pour le règlement du système hydraulique extérieur (1837).

³⁴Cf. ch. II.

³⁵Sur les problèmes de niveau de l'Essonne, voir plus bas.

³⁶AN, F¹² 6737.

membre du conseil général des manufactures, chevalier de la Légion d'honneur, domicilié 14 rue des Jeûneurs à Paris ; Jean-Pierre-Joseph Darcet (1777-1844), célèbre chimiste, membre de l'Académie des Sciences, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre royal de Saint-Michel, établi à l'Hôtel des Monnaies, quai Conti ; Pierre Bronzac (1787-1870)³⁷, maître des forges, domicilié 21 quai Voltaire ; André-Jean Leroux, agent de change honoraire à la Bourse de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, établi 14 rue Bergère³⁸ ; Auguste Constantin (1790-1842)³⁹, architecte, domicilié 52 rue Saint-Lazare ; Louis-Ferdinand Perrée, négociant, fournisseur de l'Imprimerie royale, établi 174 rue Saint-Denis⁴⁰ ; le baron Emile Oberkampf (1787-1837), qui demeurait 21 rue Louis-le-Grand⁴¹ ; Joseph-Valentin Béné, ancien chef de division des contributions indirectes, chevalier de la Légion d'honneur, domicilié 29 bis rue de l'Échiquier.

L'acte précise que De Maupeou avait acquis, le 22 avril 1822, le droit de fabrication exclusive à Paris et sa périphérie, dans un rayon de 25 km, « de toutes les qualités de papiers avec les machines de l'invention des Srs Robert et Didot ».

Il s'agissait de machines développées depuis celle conçue en 1798 par Louis-Nicolas Robert (1761-1828) dans la fabrique Didot à Essonnes, brevetée en 1799, et dont Léger Didot (1767-1829) était allé développer le brevet en Angleterre au début des années 1800 sous le nom de « Didot's mechanics ». Elles permettaient la fabrication du papier en bandes continues plutôt qu'en simples feuilles. Ces machines avaient été employées sous le Consulat dans la production des assignats.

Didot en améliora le procédé grâce aux frères Fourdrinier, papetiers français établis en Angleterre, liés à son beau-frère John Gamble. Ils développèrent à Frogmore (Kent), une machine brevetée à Londres en 1804, que les Anglais dénommeront la « Fourdrinier ». C'est cette machine, développée depuis seize ans avec succès en Angleterre, que De Maupeou entendait installer à Écharcon⁴².

³⁷Maître de forge à Imphy (Nièvre), il fut co-inventeur du procédé de fabrication du papier à base de paille évoqué ci-après. Il conçut, réalisa, finança et offrit en 1832 à la commune de l'Hay-les-Roses dont il était alors maire, la fontaine en fonte du village, inaugurée le 17 mars 1833. Cf. <http://www.amis-du-vieux-lhay.fr/personnages-celebres-LHay-les-Roses.php>.

³⁸Il reprendra la société en 1840, voir plus bas.

³⁹Sur cet architecte, cf. ch. II.

⁴⁰Membre de la chambre de commerce de Paris en 1823, signalé comme négociant et armateur. Cf. Claire Lemercier, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la chambre de commerce de Paris 1803-1853*, Paris, 2000.

⁴¹Fils de Christophe-Philippe (1738-1815), fameux créateur de la toile Jouy, produite à Jouy-en-Josas et à Essonnes.

⁴²AN, F¹² 6737, statuts de 1825 ; cf. André, 1996, Guérif, 2009 et <http://cerig.pagora.grenoble-inp.fr/histoire-metiers/machine-a-papier/page01.htm>.

En effet, suite aux difficultés financières de Didot en 1809, il en avait acquis les brevets et privilège et améliora le procédé avec sa collaboration. Le gouvernement français leur délivra divers brevets en 1811, 1815 et 1818⁴³.

De Maupeou entendait installer à Écharcon deux machines auxquelles il souhaitait apporter, encore et toujours, des améliorations par le brevet déposé le 6 janvier 1825, pour une durée de 15 ans, sous les noms de MM. Bronzac, Darcet et Chaptal. Il s'agissait d'un procédé de pâte de paille mis au point entre les trois hommes sur la base des travaux du premier. De Maupeou déclarait avoir trouvé là, la force motrice nécessaire au déploiement de sa manufacture, le courant de l'Essonne équivalant à la puissance d'une pompe à feu de 60 chevaux, soit un courant beaucoup plus puissant qu'aux manufactures de Corbeil et d'Essonnes. Ajoutons que la position de l'île du moulin actuel présentait aussi, rappelle De Maupeou, l'avantage de fournir un combustible abondant à prix modique par la présence des tourbières alentours.

La pâte à papier serait fournie d'abord à partir des chiffons de qualité recueillie dans la capitale. Grâce à son nouveau procédé de fabrication, le manufacturier pensait développer une pâte de paille de meilleur marché que la pâte à chiffons au point de couvrir la moitié de sa production⁴⁴. Grâce à l'abandon de leur procédé par MM. Darcet et Chaptal, ses associés, De Maupeou entendait produire également de la colle à papier et du carton.

Établie pour 15 ans, sa société prit pour raison sociale, le nom de « Papeterie mécanique d'Écharcon ». Le siège fut fixé à la manufacture. Elle fut partagée en deux entités, l'une dévolue à la fabrication suivant le procédé Didot, l'autre aux deux machines d'après Chaptal et Darcet dont une était en attente d'installation à Paris.

Pour la constitution du capital, De Maupeou abandonna à la société plusieurs biens et droits : la propriété du moulin ; la pièce de pré tourbeux acquise en 1824 ; quatre pièces de terre de 1 ha 52 ares situées sur les communes d'Écharcon et de Fontenay-le-Vicomte acquises en 1826 ; la machine Didot achetée en Angleterre sur fonds propres ; les droits sur les machines Chaptal-Darcet ; le puit artésien réalisé dans la propriété d'Écharcon ; et tous les moyens de fabrication. Chaptal et Darcet abandonnaient, quant à eux, les droits sur leur procédé.

Le capital se montait ainsi à 3 millions de francs sous forme de 300 actions de 10 000 francs (fig.5), nominatives ou au porteur, avec intérêt annuel de 5 %. La mise de fonds fut de 720 000 francs en actions dont 600 000 revenaient à De

⁴³AN, *ibid.*

⁴⁴AN, F¹² 6737, pièce 52.

Maupeou et 60 000 pour Chaptal, Darcet et Bronzac. Les pertes de la société étaient couvertes par les sociétaires à raison de leur prise de participation.



Fig.5 & 6 : Actions de la société anonyme d'Augustin-Louis de Maupeou, 1825 et 1835.

Le conseil d'administration était de cinq membres désignés pour cinq ans. Dans cette attente, De Maupeou, Chaptal, Darcet, Leroux et Oberkampf furent désignés administrateurs provisoires. Ils n'avaient droit à aucun traitement mais bénéficiaient du remboursement de frais. Le premier se chargea des bâtiments, de la fabrication du papier et de la manutention tandis que la commercialisation et la comptabilité échouaient à Chaptal. Une clause de confidentialité sur les procédés de fabrication fut incluse dans les statuts.

En septembre-octobre 1825, la propriété d'Écharcon fut visitée par deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, MM. Surville et De La Marck, pour estimation et évaluation des apports de De Maupeou. La procédure entra dans le cadre des vérifications de la préfecture⁴⁵. Les bâtiments de l'ancien moulin étaient encore en place mais allaient être démolis afin de laisser place à la fabrique. Elle serait située à égale distance du confluent Juine - Essonne et de la papeterie d'Essonnes, au droit d'une chute de 4 pieds dont De Maupeou envisageait d'augmenter le débit par la suppression des hauts fonds qui limitaient le cours des eaux entre Écharcon et la levée de Montauger.

Le débit de l'Essonne était alimenté en amont du moulin par le ru de Misery et la fontaine de Ballancourt, point important qui n'existait pas entre Écharcon et

⁴⁵AN, F¹² 6737.

Essonnes. Il était ainsi de 177 pieds cube par seconde, soit bien supérieur au 140 annoncés par De Maupeou mais en-deçà des 193 pieds cube de l'ancienne fabrique d'Essonnes. Toutefois, la force du courant était de 28 chevaux $\frac{1}{4}$ au-dessus de cette dernière. Il prit également en considération les dépenses effectuées ou envisagées : construction du puit artésien, résiliation du bail du meunier, séjour en France d'ingénieurs anglais, travaux d'art préliminaires, traitement de contre-maître, plans, machines, etc., soit un total de 85 105 francs.

De Maupeou rappelait que son projet remontait à quatre ans, qu'il avait fait deux séjours en Angleterre pour s'assurer de l'efficacité de ses machines et mieux apprécier les procédés anglais. Ses apports matériels furent estimés par les services préfectoraux à 642 070 francs, soit 353 035 francs de moins que sa propre estimation. Les experts demeuraient néanmoins convaincus du succès de l'entreprise par la capacité et le désintéressement de l'entrepreneur.

Les nouveaux aménagements de la papeterie : barrage et bâtiments (1825-1830)

Suite à l'approbation royale de décembre 1825, la papeterie pouvait commencer provisoirement son activité en attente du règlement définitif du système hydraulique. Sa pleine activité ne débuta vraiment qu'à compter de 1837, date de la fixation définitive du régime des eaux⁴⁶.

C'était sans compter sur la crise du crédit qui affecta la France à la fin de 1825 comme le rappelle pertinemment l'historien Louis André : les 300 actions émises ne trouvèrent pas toutes preneur⁴⁷. Ceci étant, cette crise de l'actionnariat n'empêcha pas De Maupeou d'engager un certain nombre d'aménagements à crédits dont ceux de l'Essonne et des nouveaux bâtiments. Et ce sans attendre nécessairement les autorisations, trop pressé d'aboutir dans son projet.

Par arrêté préfectoral du 7 avril 1824, évoqué plus haut, il pouvait en effet procéder déjà à la restauration de l'ancien barrage des Villeroy sur le bras droit de la rivière (fig.2) à condition qu'il fit office de déversoir et qu'il fût à une hauteur telle qu'il soit affleuré par les eaux. Ce barrage entendait servir la force motrice de l'Essonne sous la papeterie. La régulation de son niveau fera l'objet de nombreuses contestations judiciaires des riverains⁴⁸.

La réalisation des bâtiments de la fabrique fut confiée à l'un des membres de la société : Auguste Constantin, architecte réputé, sur lequel nous reviendrons⁴⁹. La papeterie, ses roues, ses vannes ouvrières et de décharge furent installées au

⁴⁶Voir plus bas.

⁴⁷AN, F¹² 6737 ; cf. Louis André, *Machines à papier. Innovation et transformations de l'industrie papetière en France, 1798-1860*, Paris, 1996.

⁴⁸Voir plus bas.

⁴⁹Cf. ch. II.

droit de la chute actuelle avant même l'obtention des autorisations nécessaires. Elle était située à 250m de l'ancien moulin, détruit pour en récupérer les matériaux.

Comme le rappelle l'ingénieur Sermet dans le rapport contradictoire établi en 1837 à propos du règlement du niveau des eaux de la nouvelle fabrique : « La papeterie d'Écharcon (...) n'est pas encore légalement autorisée ; les différentes parties dont se compose son système [hydraulique] extérieur n'ont pas été définitivement réglées par l'administration ». Plus loin, il ajoute : « cette usine n'existe donc jusqu'à présent que par la tolérance simultanée des propriétaires riverains et de l'administration (...) »⁵⁰.

Par l'arrêté préfectoral de 1824, De Maupeou pouvait établir un canal de liaison entre les deux bras de l'Essonne à travers la grande île pour servir de déversoir, suivant une largeur à sa convenance et en dirigeant obliquement l'embouchure dans le bras gauche, sous un angle de 45°, afin de ne pas élever le régime des eaux⁵¹. Commencés au printemps 1826, les ouvrages de la papeterie n'étaient toujours pas achevés en 1829-1830 comme l'indiquent la saisie immobilière des 13-15 avril 1829 et les nouveaux statuts de juillet 1830, suite au manque d'actionnaires. Ils ne le seront véritablement, quant aux bâtiments, qu'en septembre de cette année⁵². Leur réalisation fut suivie attentivement par les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées du département dont Antoine-Rémy Polonceau⁵³. Sur son accord, le repère du niveau des eaux de l'ex-moulin fut transporté à l'une des piles du pavillon nord de la fabrique⁵⁴.

Les difficultés engendrées dans la réalisation des ouvrages aboutirent à la saisie des lieux en avril-mai 1829⁵⁵, à savoir : la fabrique et ses annexes, prés en tourbières plantés de peupliers, terrain vague à gauche du chemin de Mennecy. D'une superficie de 8 ha 85 ares 20 centiares, l'ensemble occupait une île à laquelle on accédait par deux ponts, bordé au nord par le bras gauche de l'Essonne, le long de la propriété de M. Nitot, telle qu'il apparaît sur certains plans (fig.2), au sud par le bras droit de la rivière le séparant du domaine de Villeroy et de Mennecy, à l'est et à l'ouest par le cours de l'Essonne. Les lieux, rappelait-on, étaient exploités par De Maupeou tant à titre professionnel que privé. Parmi les autres biens saisis, figurait son domaine de Sainte-Radegonde au Coudray-Montceaux (château, ferme et terres).

⁵⁰AD 91, 7 S 6, règlement hydraulique de 1837.

⁵¹*Ibid.*

⁵²Voir ci-après et cf. ch. II.

⁵³Sur cet ingénieur réputé, cf. ch. II.

⁵⁴AD 91, 7 S 6, règlement hydraulique de 1837.

⁵⁵AD 91, 79 J 19, dossier « Famille de Maupeou ».

Les nouveaux statuts de 1830

Afin de poursuivre son activité et procéder à l'achèvement des bâtiments, De Maupeou dut engager la modification du capital de la société, ce qui amena *de facto* celle des statuts. Datés des 9-10 juillet 1830, ces nouveaux statuts présentaient des changements significatifs : De Maupeou abandonna la direction au profit de son ami Darcet, soucieux de ne paraître trop intéressé dans la société suivant les recommandations du préfet au ministre de l'Intérieur en 1825. Il prit donc la seconde place tandis que Chaptal et Bronzac laissaient la leur à Anne-Gabriel de Trambly, propriétaire à Versailles, et au baron Emile Oberkampf, représenté par son mandataire, Pierre Étienne, rentier à Paris.

Sur les 300 actions émises, seules 183 de 10 000 francs trouvèrent preneurs. Les bâtiments étaient en voie d'achèvement et les machines prêtes à installer mais pour atteindre ces objectifs, il était indispensable de placer au moins 107 actions. Des « capitalistes » (sic) étaient intéressés à condition d'en modifier la forme. Sans rien changer au capital, les 300 actions furent donc divisées en 1 200 de 2 500 francs (fig.6) pour faciliter leur négociation. On révisa également la formulation des bénéfices nets. Ces modifications portèrent leurs fruits puisqu'en septembre 1830, les bâtiments étaient achevés (fig.7)⁵⁶. Demeuraient les finitions et l'installation des machines⁵⁷. 385 000 francs étaient encore nécessaires.



Fig. 7 : Victor Lefranc, d'après Aimé Dallemagne : La papeterie en 1839.

⁵⁶Cf. ch. II.

⁵⁷AN, F¹² 6737 : Adresse au ministre de l'Intérieur du 8 septembre 1830.

AD 91, 26 FI 37.

Recalés en décembre 1830 par le Conseil d'Etat qui désapprouvait la création d'actions de jouissance, les nouveaux statuts furent finalement validés par ordonnance royale du 28 février 1831. La nouvelle fabrique pouvait enfin commencer son activité. C'était sans compter sur le problème persistant du niveau des eaux qui reportera l'autorisation définitive d'exercice au 26 juillet 1838, date de la nouvelle ordonnance royale⁵⁸.

Le siège social, établi provisoirement chez M^e Maine Glatigny, notaire à Paris, se transporta en 1832 à Écharcon conformément aux statuts de 1825 afin de limiter les frais et faciliter les transactions en périphérie⁵⁹.

André-Jean Leroux (1840- 1857)

À peine était-il en règle avec l'administration que De Maupeou vit bientôt arriver l'échéance des 15 ans d'exploitation de sa société. Entendait-il achever là les frais à Écharcon ou n'avait-il pas eu le temps de solliciter de nouveau délai, comme cela surviendra pour la société qui suit, toujours est-il qu'en décembre 1840, en vertu d'une délibération du 9 janvier précédent, les administrateurs procédaient à sa liquidation et mirent aussitôt en licitation les biens et procédés⁶⁰.

Ceux-ci furent adjugés aux criées du tribunal de Corbeil, le 26 décembre 1840, à André-Jean Leroux, agent de change honoraire, membre de la Légion d'honneur, associé de De Maupeou depuis 1825, qui demeurait 14 rue Bergère à Paris, moyennant 320 000 francs pour les immeubles et 213 494,24 francs pour les papiers, chiffons et procédés de fabrication⁶¹.

Outre son intérêt industriel, la papeterie d'Écharcon éveillait d'autant l'intérêt des investisseurs qu'elle connut une notoriété indéniable en son temps au point de figurer dans le service des Arts industriels de la manufacture royale de Sèvres (fig.8-9). Cet ensemble, composé de 120 pièces, réalisées de 1823 à 1835, fut offert en 1836 par Louis-Philippe au prince de Metternich (1773-1859). Son auteur, Jean-Charles Develly (1783-1862) avait parcouru la France à la recherche des manufactures emblématiques du moment. La filiation de De Maupeou avec l'ancien garde des sceaux de Louis XV, la qualité de ses associés et collaborateurs, dont les éminents Constantin et Polanceau, et le procédé novateur de ses machines n'avaient pas manqué de retenir l'attention de l'artiste,

⁵⁸Ordonnance transmise au préfet le 4 août 1838 (AD 91, 7 S 6). Sur le conflit du niveau des eaux, voir page suivante.

⁵⁹AN, F¹² 6737.

⁶⁰Ibid.

⁶¹AD 91, 4 Q 1/1258, n° 18, transcription du 15 février 1841.

s'agissant d'une des importantes sociétés des règnes de Charles X et de Louis-Philippe⁶².



Fig. 8 : Jean-Charles Develly :
Triage et déliassage du papier, 1827,
Sèvres, Manufacture royale de
porcelaine, RMN, cl. 19-552938.



Fig. 9 : Jean-Charles Develly :
Blanchissage du chiffon par le chlore,
1833, Sèvres, Manufacture royale de
porcelaine, RMN, cl. 19-552936.

La société de la « Papeterie d'Écharcon » (1841-1857)

Suite à l'expiration de la première société survenue le 28 décembre 1840, Leroux établit les nouveaux statuts de la papeterie, déposés à Paris, les 2-3 février 1841 (fig.10)⁶³.

De nouveaux partenaires apparurent, issus principalement de la finance et de la noblesse⁶⁴ : Jean-Pierre Collot, directeur de la Monnaie, membre de la Légion d'honneur, domicilié à l'Hôtel des Monnaies, quai Conti ; Joseph-Victor Bernard, propriétaire, domicilié, 41 rue des Mathurins ; Pascal-Augustin-Joseph Baudon, receveur général des finances du département de la Seine Inférieure, officier de la Légion d'honneur, établi 57 rue de l'Université ; Charles-Victor-Auguste Baudon de Mony, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, demeurant 92 rue des Mathurins ; Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac, pair de France, grand officier de la Légion

⁶²Cf. <https://www.proantic.com/magazine/le-service-des-arts-industriels-de-sevres>. Nous remercions Nicole Duchon, historienne de Mennecy et ex-présidente de « Mennecy et son Histoire », de cette précision.

⁶³AN, F¹² 6737 et AN, Minutier central, LXIX/1066.

⁶⁴L'historien Louis André a montré comment la noblesse, d'ancienne ou de nouvelle extraction, avait pris une place prépondérante dans le développement de l'industrie française sous la Restauration et la Monarchie de Juillet (cf. André, 1996). Le phénomène avait déjà été observé par Pierre Pinon dans l'étude sur les canaux d'Ancien Régime.

d'honneur, domicilié 21 rue de Varennes ; le duc Paul de Noailles, pair de France, membre de la Légion d'honneur, établi 74 rue de Lille ; le baron Joseph-Louis-Michel de Saint-Albin, ancien receveur général des finances de la Moselle, ancien député, domicilié 95 rue Saint-Lazare ; Jean-Marie Carayon-Latour, receveur général des finances de Gironde, demeurant place Dauphine à Bordeaux, représenté par le baron de Saint-Albin ; Henri-Simon Boulard, notaire honoraire à Paris, ancien député également, chevalier de la Légion d'honneur, établi à Plainval (Oise) ; enfin, le baron Louis Oberkampf, négociant, fils d'Emile, demeurant à Saint-Quentin (Aisne).

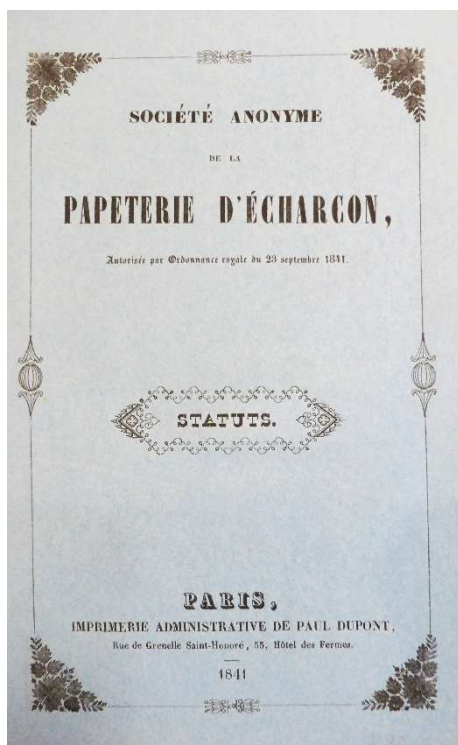


Fig. 10 : Statuts de la Papeterie d'Écharcon en 1841, deuxième société. A.N., F12 6737.

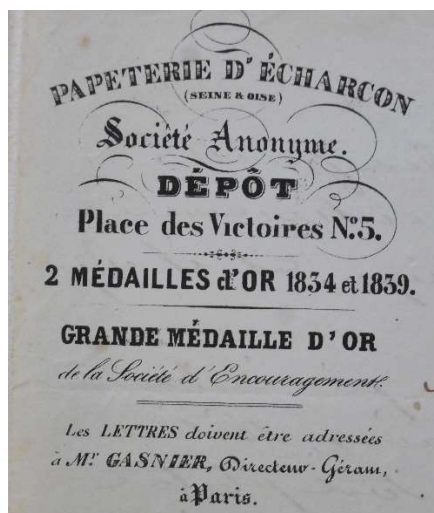


Fig. 11 : En-tête de la Papeterie d'Écharcon, 1841. AD 91, 7 S 6.

La nouvelle société était ainsi bien différente de celle de De Maupeou, moins portée sur l'aspect industriel que marquée par la finance, ce qui était, somme toute, assez conforme à l'esprit de la monarchie bourgeoise de Louis-Philippe.

Le projet de statuts, qui formait grosso modo la suite des précédents, fut adressé au ministre de l'Intérieur pour approbation en février 1841. Les différences notables résidaient dans l'abandon de la production de la colle à papier et dans la dénomination : « Papeterie d'Écharcon » (fig.11). Le siège fut

fixé provisoirement au n° 29 rue du Mail à Paris. Le capital était de 800 000 francs dont 576 000 francs des biens ci-après et 224 000 francs en espèces. On distribua 800 actions de 1 000 francs dont 224 dévolues aux associés susdits, toutes nominatives.

Outre les bâtiments d'exploitation, la société disposait des terrains, cours, jardins et prés tourbeux sur l'île d'Écharcon, du cours de l'Essonne qui formait la force motrice de l'usine (fig.12) ; des roues hydrauliques, moteurs mécaniques et autres matériels, immeubles par destination ; du mobilier d'exploitation ; de diverses pièces de terre sur Écharcon, Mennecy et Fontenay-le-Vicomte, attestant là l'expansion de la propriété initiale. S'ajoutaient : les matières premières et les produits dévolus à la fabrication, le tout pour un montant de 576 000 francs.

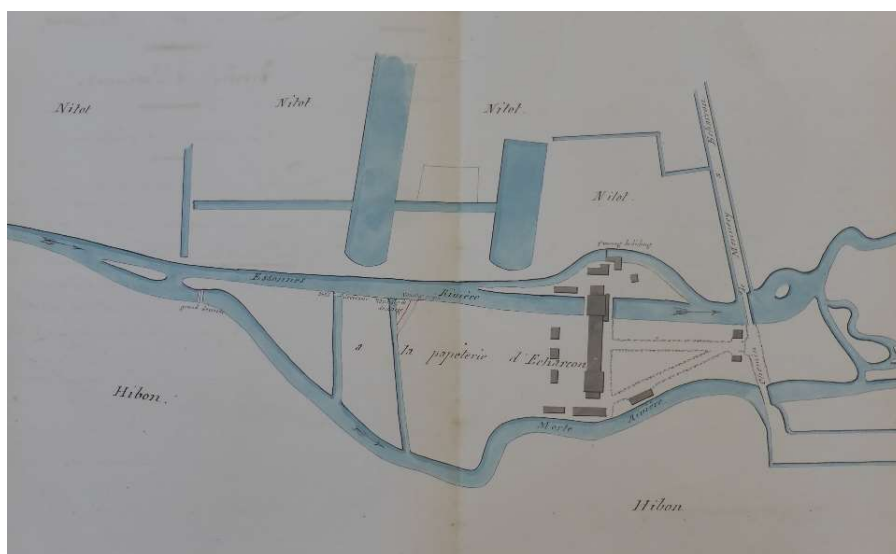


Fig. 12 : Plan du site de la papeterie d'Écharcon par Pousseau, ingénieur de l'arrondissement de Corbeil en vue du déplacement d'une vanne de décharge, portée en rouge, Corbeil, 17 août 1857. AD 91, 7 S 143.

Cette seconde société fut autorisée par ordonnance royale du 23 septembre 1841. Le 22 janvier précédent, les liquidateurs de la première remirent à Leroux l'ensemble des biens, matières premières (chiffons divers), produits et fournitures portés dans le procès-verbal de recollement du 29 décembre 1840 et dans les cinq inventaires sous seing privé de janvier 1841⁶⁵.

⁶⁵Pièces figurant à la suite de l'acte de société déposé à l'étude en février 1841 (cf. note 63).

Arrivée aux termes de ses 15 ans, le 10 février 1857, la société d'André-Jean Leroux sollicita, le 20 avril, auprès d'Eugène Rouher (1814-1884), ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, sa prorogation pour 20 ans et une légère modification des statuts quant au fonds de réserve. Pour soutien de ses demandes, elle rappela la pleine prospérité de son activité⁶⁶. Mais, le 18 septembre, le ministre lui fit part de son refus au motif du retard pris dans la formulation de la requête qui aurait dû être envoyée suffisamment tôt pour être examinée attentivement par l'administration et le Conseil d'État et pour que le décret d'autorisation fût rendu avant échéance. Il s'interrogeait également sur le nombre d'associés, réduit à quatre, pour constituer une société anonyme.

Leroux et ses associés opposèrent un acte authentique rédigé le 9 février qui ne requérait qu'une approbation de pure forme. Les statuts demeuraient inchangés. La société réitéra donc le motif de la prospérité de son activité et indiqua que la production, les biens et les matières premières représentaient une valeur bien supérieure au capital social. Ils ne faisaient, par ailleurs, l'objet d'aucune inscription hypothécaire puisqu'ils n'avaient aucun passif. Enfin, la société employait quelques 300 ouvriers⁶⁷ qui trouvaient là leurs moyens de subsistance. Il lui paraissait impossible qu'un gouvernement, qui favorisait autant l'industrie et le commerce, puisse sanctionner ainsi sa demande. Le 14 décembre 1857, Rouher maintint toutefois sa fin de non-recevoir au motif qu'il lui était impossible de délivrer un décret d'autorisation avec effet rétroactif. La demande fut donc classée le 12 du mois suivant dans les archives de la chambre de commerce de Paris⁶⁸.

« Ruel & Cie » (1858-1863)

Le 13 mars 1858, Joseph-Victor Bernard, seul partenaire de la seconde société, concluait sous seing privé un accord en compagnie des frères Jules-Joseph Hennecart, ancien député, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant 41 rue des Mathurins, Léon-François Hennecart, rentier, demeurant même adresse, et Victor-Etienne Ruel, négociant, établi 108 rue Saint-Honoré⁶⁹. Ils demeuraient seuls propriétaires des 800 actions de la société précédente ; ne procéderaient à aucune liquidation ; acquitteraient le passif laissé ; continueraient l'exploitation sociale et conserveraient leurs droits en vertu de

⁶⁶AN, F¹² 6737.

⁶⁷Le chiffre 200 fut barré et remplacé par 300.

⁶⁸AN, F¹² 6737.

⁶⁹Cf. origine de propriété de l'acte de vente du 18 avril 1883 (AN, Minutier central, XXXIII, 1432).

leurs actions. Pour faire cesser de fait la société, Bernard décidait de céder ses parts aux autres actionnaires⁷⁰.

Fort de cet accord, Ruel constituait sous seing privé, le 6 avril 1858, une troisième société dont les statuts furent déposés à Paris, les 19-26 mai. Ruel détenait 400 actions, les frères Hennecart, l'autre moitié à raison de 200 chacun. La raison sociale était : « Ruel & Cie ». La société fut formée pour 25 ans à compter du 1^{er} janvier 1858. Le siège fut établi 108 rue Saint-Honoré.

Par acte sous seing privé du 14 octobre 1863, Ruel et les frères Hennecart décidèrent la dissolution de la société à compter de ce jour. Le premier poursuivit son existence bourgeoise en compagnie de son épouse Louise Dromain, en son domicile de la rue Mazarine tandis que les Hennecart s'engageaient dans une nouvelle aventure à Écharçon⁷¹.

Première société « J. L. Hennecart & Cie » (1864-1872)

Le 17 mars 1864, par acte sous seing privé, les frères Hennecart formaient avec leur père, Jules-François, propriétaire, demeurant 69 rue de l'Université, une société en nom collectif entre les premiers et en commandite avec le dernier. La raison sociale était « J. L. Hennecart & Cie » mais l'usine conserva son nom de « Société de la Papeterie d'Écharçon ». La durée fut fixée à 8 ans à compter du 1^{er} janvier 1864. Le siège fut établi 4 bis rue Saint-Sauveur à Paris⁷².

Les deux frères apportaient au capital, l'immobilier, les matières premières et la fabrication et leur père, 108 000 francs au titre de la commandite. Les premiers avaient seuls la gestion et la signature de la société qui furent confiées à Léon-François qui perçut, à ce titre, une indemnité de 10 000 francs. Ils s'interdisaient la cession de leurs droits en dehors de leur association. Les bénéfices seraient partagés à raison de 4/8^e pour Jules-Joseph, 3/8^e pour Léon-François et 1/8^e pour Jules-François. Les pertes seraient supportées dans les mêmes proportions. Les nouveaux statuts furent déposés le 4 janvier 1865⁷³.

Seconde société « J. L. Hennecart & Cie » (1872-1883)

Le 1^{er} janvier 1872, la première société Hennecart arrivait à échéance. Comme la société Ruel & Cie, elle ne fut nullement liquidée, poursuivant de fait son activité entre les intéressés. Ceux-ci formèrent une nouvelle société, le 23 juin 1879, toujours sous seing privé. La durée fut fixée à 6 ans, soit deux ans de moins que la précédente. Le capital demeurait identique mais le siège fut établi

⁷⁰*Ibid.*

⁷¹*Ibid* et voir ci-dessous.

⁷²AN, Minutier central, LXIX/1185.

⁷³*Ibid.*

au 16 quai de la Mégisserie à Paris. Les statuts furent déposés devant le même notaire, le 9 août 1880⁷⁴.

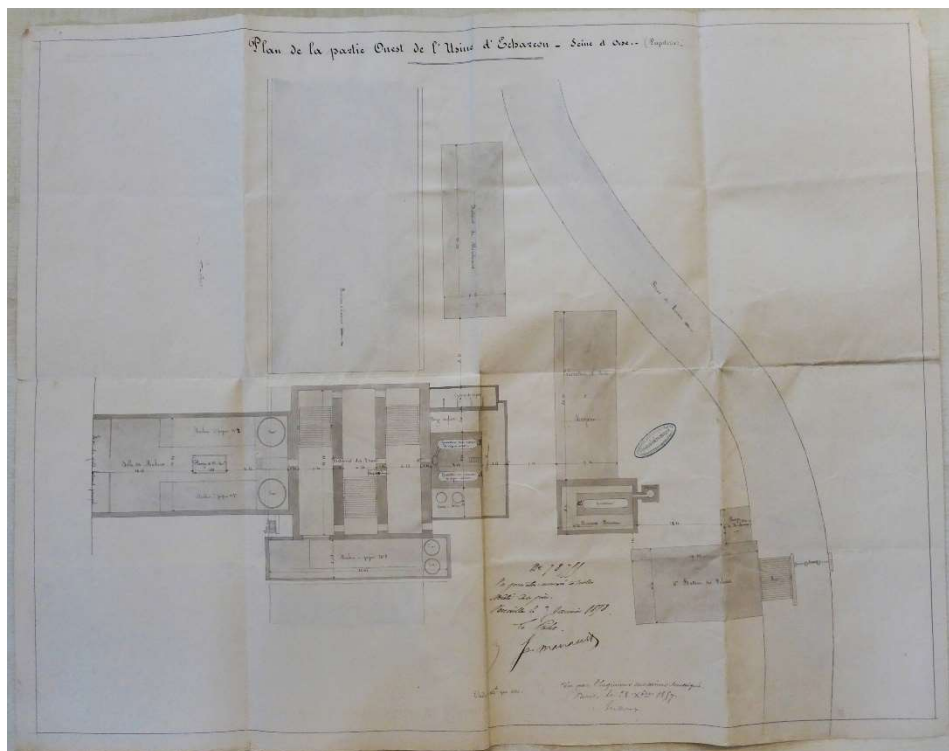


Fig. 13 : Plan de la partie nord de la papeterie au droit des machines sur l'Essonne, Paris, 28 décembre 1857. AD 91, 7 S 6.

Portraits de MM. Hennecart

Banquier et homme politique, Jules-François Hennecart représente bien cette bourgeoisie de la première moitié du XIX^e siècle, issue de la finance et de la politique, en cette période de pleine révolution industrielle. Né à Paris, le 7 octobre 1797, il avait épousé, le 13 mars 1830, Marie-Victoire-Eléonore Beaulieu dont il eut cinq fils : Jules-Joseph, qui suit, Victor-Alexandre, Léon, Adrien et Jacques. Il était veuf au moment des sociétés susdites.

Parallèlement à la banque et à la finance, Jules-François Hennecart entama une carrière politique en 1846 en tant que député conservateur de la Vienne à Loudun. Il se retira lors de la Révolution de 1848 pour revenir, l'année suivante, à l'Assemblée constituante de la II^e République en tant que représentant

⁷⁴Ibid. Acte déposé à la suite du précédent et en annexe de la vente de 1883 (cf. note 69). Acte transcrit aux hypothèques de Corbeil, le 7 juin 1883 (AD 91, 4 Q1 2849).

conservateur de son département. Réélu député, le 13 mai 1849, il poursuivit son hostilité aux votes républicains.

Sous le Second Empire, il fut à la fois maire de la commune de Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne) et vice-président du Conseil général de la Vienne, où il était possessionné, de 1856 à 1870. Il mourut le 23 décembre 1888 au château de Combreaux qu'il avait acquis de la famille de Jaucourt en 1852, inhumé au Père-Lachaise où sa sépulture est toujours.

Financier réputé du Second Empire et de la III^e République, son fils aîné Jules-Joseph (fig.14) marcha sur ses traces. Né à Paris, le 3 juillet 1832, il avait épousé, le 2 mars 1857, Annette de Mackau (1837-1921), fille du ministre et amiral Ange- René-Armand de Mackau, petite-fille du régent de la Banque de France, Pierre Muguet de Maranges. Lors de la guerre de 1870, Jules-Joseph fut pris par les Prussiens et refusa de livrer les armes de la Garde nationale, ce qui lui vaudra la Légion d'honneur en décembre 1871.



Fig. 14 : Jules-Joseph Hennecart (1832-1884), lithographie XIX^e.

Il est surtout réputé pour la création de la station balnéaire de La Baule qu'il destinait principalement aux familles catholiques. Sur le modèle des cités impériales de Biarritz et de Deauville, il fonda une ville ex-nihilo. Inspecteur des chemins de fer de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic dans lequel il avait investi, il découvrit, lors d'une visite sur le nouveau tronçon du chemin de fer en 1877, les dunes d'Escoublac et tomba sous le charme du site dont il cerna vite le potentiel. Il décida de l'acquérir en compagnie de son ami Édouard Darlu (1837-

1923), agent de change parisien. Jules-Joseph Hennecart fut aussi, de 1867 à 1877, conseiller général de Seine-et-Marne sur le canton de la commune de Tournan-en-Brie, celle de son père.

Fervent catholique, tenant de la ligne vaticane, il fut fait comte romain par le pape Pie IX. À ce titre, il s'opposa farouchement à l'installation de casinos à La Baule. Le premier n'ouvrira qu'en 1902, soit vingt ans après son décès à Paris. Il mourut le 21 mars 1884, soit 4 ans avant son père.

Frère du précédent, Léon-François apparaît comme négociant, rentier et ancien juge au tribunal de commerce de la Seine à Paris Il fut l'un des principaux collaborateurs de son aîné en tant que propriétaire indivis de la fabrique. Il était célibataire au moment de la création des sociétés susdites⁷⁵. Dans l'acte de société de 1879 et lors de la cession de la papeterie en 1883, les trois hommes étaient domiciliés respectivement : Jules-François, 7 rue des Mathurins, Jules-Joseph, 17 rue de Varenne et Léon-François, au même domicile que son père.

Darblay et Beranger (1883-1884)

Le 18 avril 1883, les Hennecart cédaient la papeterie d'Écharcon à la société « Darblay père et fils & Beranger », sise 3 rue du Louvre⁷⁶. Cette société, dont on examinera plus loin le détail, fut constituée sous seing privé, le 25 janvier 1882, entre : Alphonse-Mathurin Beranger⁷⁷, négociant en grains, fabricant de papier, censeur à la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant 156 rue de Rivoli ; Paul Darblay (fig.14), négociant en grains, fabricant de papier, domicilié au château familial de Saint-Germain-lès-Corbeil ; et Aimé-Henry Darblay (fig.16), manufacturier, fils du précédent chez qui il demeurait, neveu de Beranger. L'acte de société fut déposé le même jour à Paris⁷⁸.

La vente comprenait : l'usine d'Écharcon, terrains, chute d'eau, mécanisme, matériel fixe et mobile dont trois machines à papier en état de marche avec leur habillage à neuf (toiles métalliques, feutres de protection et moteurs spéciaux) ; deux grandes machines à vapeur et leurs générateurs ; les pièces de rechange,

⁷⁵Cf. notes 72 et 74.

⁷⁶AN, Minutier central, XXXIII/1432. Acte transcrit aux hypothèques de Corbeil, le 7 juin 1883 (AD 91, 4 Q1 2849). Cette société, arrivée au terme de ses 11 ans en juin 1879, fut prorogée pour dix ans en janvier 1882. Elle ne doit pas être confondue avec la société « Darblay et Beranger ». Sur ces deux sociétés aux objets distincts, voir p. 49-52.

⁷⁷Souvent écrit par erreur avec un accent aigu, son nom ne porte pas d'accent dans les actes consultés.

⁷⁸AN, Minutier central, XXXIII/1414. Les qualités des acquéreurs ont été complétées.

calandres, chevaux et voitures ; le mobilier industriel, de bureau et d'habitation ; les agencements, outillage et mobilier étant dans les bureaux et dépôts de Paris.



Fig. 15 : Aimé Morot :
Paul Darblay (1825-1908), 1901.



Fig. 16 : Aimé-Henri Darblay
(1854-1899).

L'ensemble occupait toute la grande île d'Écharcon, soit une superficie de 8 ha 46 ares 25 centiares, porté au cadastre sous la section B, n^{os} 494 à 517. Superficie qui fut réduite à 7 ha 66 ares sur un plan de bornage. N'étaient pas compris dans la vente : le mobilier de la chambre de Léon-François Hennecart dans le pavillon de direction de l'usine et celui de son bureau, quai de la Mégisserie. Étaient compris en revanche : neuf pièces de terres (prés ou marais) sur Écharcon, Mennecy et Fontenay-le-Vicomte ; les baux des dépôts parisiens des quais de la Mégisserie et de Gesvres.

La vente fut conclue moyennant 800 000 francs, réglés comptant, dont 500 000 francs pour l'usine et dépendances et 300 000 francs pour la clientèle, l'achalandage, les baux en cours et les dépôts de Paris. Le contrat ne faisait que formaliser une situation de fait, à savoir la jouissance de la fabrique par MM. Darblay et Beranger depuis le 19 mars 1883. Bernier, le directeur du moment, disposait jusqu'au 19 avril pour quitter les lieux⁷⁹.

La papeterie d'Écharcon au cœur de la diversification des productions Darblay

L'acquisition de la papeterie d'Écharcon s'inscrivait dans le cadre de l'expansion des sociétés Darblay et du développement de nouvelles formes de pâtes à papier afin d'assurer leur position dominante sur le marché. Nous ne

⁷⁹Mention rayée dans l'acte.

revenons pas sur l'histoire de cette puissante famille industrielle bien connue de l'Essonne⁸⁰. Rappelons simplement que depuis le décès de son père, Aymé-Stanislav, en 1878, Paul Darblay avait les mains libres pour agir à sa guise et que les papeteries Darblay étaient devenues les premières de France en 1883. Suite à leur nouvelle acquisition, elles n'allaient pas tarder à être celles d'Europe, puis du monde au début du XX^e siècle⁸¹.

L'essor de la production nécessitant toujours plus de chiffons – problème déjà sous-jacent dans la naissance de la fabrique de De Maupeou qui entendait recourir pour moitié à la pâte de paille –, il fallut aux Darblay développer de nouveaux procédés de pâtes à papier. Après les unités de papier chiffon et de pâte de paille des moulins des Rayères, d'Angoulême et du Laminier à Essonnes, celle du carton et du carton-cuir de Moulin Galant, les acquisitions de Bellegarde-sur-Valserine (Ain), aux portes du Rhône, et de Wörgl en Autriche pour la fabrique de la cellulose chimique dans les années 1870-1880, Paul Darblay entendait développer cette fois la production de pâte à bois à Écharcon, laquelle devait supplanter le chiffon à compter de cette époque. Cette unité, composée de trois machines seulement, étaient loin des dix-sept qui tournaient à Essonnes⁸². Elle sera l'une des raisons de sa disparition rapide du dispositif Darblay durant l'entre-deux-guerres⁸³.

L'usine d'Écharcon vint compléter enfin, après les moulins à pâte d'Ormoy, des Rayères, d'Angoulême, l'atelier mécanique de Chantemerle, les papeteries de Moulin Galant et d'Essonnes, l'impressionnant dispositif des Darblay sur l'Essonne. Dispositif qui, d'Écharcon à Essonnes, s'étendait sur une distance de plus de 9 km !

L'acquisition d'Écharcon en 1883 marquait aussi le début d'une longue expansion sur cette partie de l'Essonne, Paul Darblay se livrant à une série d'échanges et d'acquisitions à l'instar de ce qu'il pratiquait, au même moment, sur la propriété familiale de Saint-Germain-lès-Corbeil, l'autre fief de la famille en Essonne⁸⁴. Cette expansion est observable sur la carte du lotissement effectué par sa descendance en 1940⁸⁵.

⁸⁰Cf. notre étude en 2009 et bibliographie.

⁸¹Cf. André, 2011, p. 62 et 65.

⁸²L'indication de pâte à bois est portée dans le carton sur la papeterie d'Écharcon conservé à Chamarande (AD 91, 7 S 14). Cf. également <https://www.arts-et-metiers.net/musee/modele-machine-fabriquer-le-papier-avec-son-appareil-secheur>.

⁸³Voir plus bas.

⁸⁴Cf. André, 2011, p. 66.

⁸⁵Étude 2020, fig.47.

Les Darblay et leurs sociétés (XIX^e-XX^e siècles)

L'acquisition de la papeterie d'Écharcon s'inscrivait enfin dans le cadre d'une réorganisation complète des sociétés Darblay et leur associé Beranger. En effet, le 25 janvier 1882, ce ne fut pas une mais deux sociétés qui furent créées, complémentaires l'une de l'autre et qui reprenaient la raison sociale des précédentes.

La société « Darblay père et fils & Beranger », dont l'échéance fut fixée au 1^{er} juillet 1889 et dont l'activité pouvait s'étendre aux opérations industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, formait en effet la suite de celle créée par Aimé-Stanislas Darblay jeune (1794-1878), son fils Paul (1825-1908) et son gendre Alphonse-Mathurin Beranger (1813-1884), sous seing privé, le 26 novembre 1868, pour une durée de 11 ans, dont l'acte fut déposé à Paris, le 7 décembre suivant. Elle avait pour objet l'exploitation de la papeterie d'Essonnes et ses annexes. Son siège était alors au n° 80 rue de Rivoli. En janvier 1882, il fut fixé au magasin du 3 rue du Louvre⁸⁶.

Cette première société fut formée en même temps que la société « Darblay jeune », du surnom d'Aimé-Stanislas, le père fondateur de la dynastie, dont l'activité était la production de grains et de farine au Grands Moulins de Corbeil. Hormis le moulin à farine des époux Desforges, acquis par adjudication, le 21 septembre 1873, la société prétendait n'être propriétaire d'aucun immeuble exploité. Sans capital social, les bénéfices étaient répartis à parts égales.

Les trois partenaires ne demeurèrent plus que deux, suite au décès d'Aimé-Stanislas à Saint-Germain-lès-Corbeil, le 12 novembre 1878, laissant pour seuls héritiers ses trois enfants issus de son mariage avec Pauline Mainfroy (1804-1873) dont Paul, le second. Ses sœurs, Virginie-Pauline, épouse d'Alphonse-Mathurin Beranger et Pauline (1834-1895), épouse d'Henry-Amédée Faré (1825-1894), cédèrent, moyennant finances, leurs parts à leur frère, le 25 juin 1879. Suite au délai d'expiration de la première société « Darblay père et fils & Beranger », le 1^{er} juin 1879, Beranger et Paul Darblay poursuivirent l'exploitation de la papeterie d'Essonnes sous la même raison et avec le même siège sans prévoir de terme à la situation. Elle demeura en régie jusqu'au 25 janvier 1882, date à laquelle les statuts de la seconde vinrent régulariser la situation.

À cette date, Alphonse-Mathurin Beranger et Paul Darblay décidaient la formation sous seing privé d'une autre société en nom collectif, à vocation purement industrielle et commerciale, sous la raison sociale « Darblay & Beranger », dont l'échéance fut établie au 1^{er} juillet 1892. Le siège fut fixé 1 rue du Louvre à Paris, soit le voisin de la précédente. Elle fut dotée de plusieurs

⁸⁶AN, Minutier central, XXXIII/1414.

biens immobiliers à Paris, Corbeil, Joinville, Évry, Étampes et Rouen, d'une valeur de 3 millions de francs⁸⁷.

Comme « Darblay père et fils & Beranger », cette société prit la suite d'une précédente sous la même raison sociale et au même siège, créée le 12 juin 1879, qui avait pour objet l'exploitation des grains et farine à Corbeil, mais qui fut dissoute dès le 31 décembre 1881⁸⁸. Les deux hommes avaient décidé en effet d'abandonner l'activité familiale de la minoterie qui fit leur fortune pour se consacrer définitivement à la papeterie. Activité engagée en 1867 par Aimé-Stanislas, que venait consacrer la formation de ladite société avec le fils de Paul, Aimé-Henri, et l'acquisition de l'usine d'Écharcon en avril 1883. Les deux sociétés « Darblay et Beranger » (1879 et 1882) s'inscrivaient ainsi en prolongement de la société « Darblay jeune » de 1868.

4. Expansion et fin de la papeterie (XX^e siècle)

De « Darblay père et fils & Beranger » aux « Papeteries Darblay » (1882-1906)

Dans la société « Darblay père et fils & Beranger », Aimé-Henri (1854-1899) n'avait, en 1882, que la qualité de simple intéressé, avec participation aux bénéfices pour rémunération. Il en devint l'associé de plein droit, le 1^{er} juillet 1887, avec droit de gestion et de signature⁸⁹. Par acte sous seing privé du 27 juillet 1884, Beranger et Paul Darblay associèrent Aimé-Henri à la société, lui conférant un tiers du capital social, lequel fut fixé à 12 400 000 francs. L'acte fut déposé à Paris, le 2 octobre suivant.

Le 15 décembre 1884, Alphonse-Mathurin Beranger décédait en sa propriété de Tigery, près de Corbeil. Le 31, ses héritiers, à savoir son épouse, Virginie-Pauline, et ses trois enfants, Charles, Jenny, épouse Cibiel, et Louise-Cécile, cédaient sous seing privé le tiers des droits de leur père à Paul Darblay. Cette cession fit suite au droit de celui-ci de réduire la part de son beau-frère. Paul entendait ainsi faire entrer définitivement les papeteries dans le giron Darblay. Il décida, en conséquence, la prorogation de la société avec son fils Aimé-Henri seulement. L'acte fut déposé le même jour devant le même notaire.

La société arrivant à terme le 1^{er} juillet 1889, les Darblay père et fils formèrent sous seing privé, le 24 juin 1889, une nouvelle société sous ce nom

⁸⁷Ibid. Le siège ouvrait aussi sur le n° 156 rue de Rivoli. L'immeuble haussmannien actuel et celui du n° 3 rue du Louvre furent érigés par Aimé-Stanislas Darblay en 1854-1855 (indications portées au contrat).

⁸⁸Actes de société et de dissolution déposés le 25 janvier 1882 (AN, MC, XXXIII/1414).

⁸⁹Mention non indiquée dans l'acte du 25 juin 1882, lacunaire en partie, et précisée dans les origines de propriété de l'acte de vente de 1940 (voir note 97).

dont l'acte fut déposé le même jour à Paris. Le capital demeurait identique à celui de 1884 ainsi que le siège⁹⁰. Suite au décès de son épouse, Pauline-Lucie Bourgeois, le 30 septembre 1897, Paul Darblay hérita des parts de sa femme en vertu du partage de ses biens et de la donation consentie par ses héritiers, le 31 janvier 1898, laquelle fut effective, le 9 février suivant.

Le 24 avril 1899, Darblay père et fils procédaient à la dissolution de leur société pour en créer une autre, le même jour, sous seing privé, pour une durée de 60 ans, sous la même raison sociale « Darblay père & fils ». L'acte fut déposé à Paris, le 8 juin suivant⁹¹. Le capital fut porté à 19 millions de francs, divisé en 198 parts de 100 000 francs chacune. Les deux tiers revinrent à Paul Darblay et le tiers restant à Aimé-Henri. Les deux hommes disposaient du même droit de gestion et de signature. Le siège demeura identique aux sociétés précédentes.

La nouvelle association du père et du fils fut de courte durée : Aimé-Henri décéda en effet un mois plus tard, le 22 mai 1899, au château de Saint-Germain-lès-Corbeil, laissant pour héritiers de son union avec Françoise-Marie-Thérèse Labrousse de Lascaux en janvier 1882, ses quatre enfants mineurs : Paul-François-Aimé-Robert, Jean-Rodolphe, Françoise-Marie-Thérèse-Simone et Charles-François. En vertu de l'article 767 du Code civil, son épouse n'était qu'usufruitière de ses biens. La société fut commuée en commandite simple, le 30 juin 1899, par acte sous seing privé déposé à Paris le même jour, avec Paul Darblay pour gérant, sa femme et ses enfants pour commanditaires.

Le 18 décembre 1906, Paul Darblay procéda à une première augmentation de capital à hauteur de 200 000 francs, le portant ainsi à 20 millions de francs. Le nombre de parts passa ainsi à 200 dont 134 lui revinrent et les 66 autres aux héritiers de son fils. Le même jour, Paul fit donation entre vifs, à titre de partage anticipé, à ses enfants et petits-enfants de 12 parts d'intérêts, dont 4 à ses deux filles et 1 à chacun de ses quatre petits-enfants. Il céda également deux autres parts à son ami, Emile Pierredon et à Eugène Warin, directeur des Papeteries d'Essonnes, qu'il fit ainsi ses associés. Suite au partage des biens d'Aimé-Henri Darblay et de sa communauté, le 6 décembre 1906, 66 parts de la société furent attribuées à sa femme et à ses enfants.

Le 28 décembre 1906, Paul Darblay, ses filles, les héritiers d'Aimé-Henri, MM. Pierredon et Warin, tous membres de la société de plein droit, décidèrent sa mutation de commandite simple en société anonyme à compter du 1^{er} janvier 1907 sous la dénomination « S. A. des Papeteries Darblay » au capital de 20 millions de francs. L'objet, la durée (60 ans) et le siège demeurèrent inchangés.

⁹⁰Indications portées dans l'acte de vente de 1940.

⁹¹Acte de société inscrit dans l'état des propriétés Darblay (1872-1952) (AD 91, 3 J 41) et signalé dans la vente de la papeterie en 1940.

Cette société connut de nouveaux développements après la mort de Paul Darblay, le 28 septembre 1908, dans sa propriété de Dinard. Son petit-fils aîné, Paul-François-Aimé-Robert, qui prit la relève, procéda à son tour, à l'issue de la Première Guerre mondiale, à une nouvelle augmentation de capital qui passa ainsi de 20 millions à 40 millions de francs, doublement qui fut avalisé par l'assemblée des actionnaires, le 30 décembre 1919. Cette augmentation témoignait, encore et toujours, de l'ambition et de l'importance prise par les Darblay dans le secteur papetier au sortir de la guerre.

Une souscription fut lancée en conséquence, le 31 janvier 1920, devant Me Ditte, notaire à Paris. La somme fut reçue devant le même notaire, le 15 avril 1931, date à laquelle le changement de siège du 3 rue du Louvre au 27 rue des Pyramides fut acté⁹². Rappelons que le château d'Écharcon et son domaine au-dessus de la fabrique était passé en 1909 entre les mains de Lucie Darblay, épouse Treuille⁹³.

Fin de l'activité de la papeterie d'Écharcon (1929)

Passablement affectée par la Première Guerre mondiale, l'activité de la petite unité d'Écharcon (fig.17-18) ne devait pas survivre à la crise de 1929 dont les conséquences se firent durement sentir à compter de 1931. Au plus fort de sa production, elle avait atteint 450 ouvriers⁹⁴. Unité trop modeste et obsolète, elle n'intéressait plus guère le groupe Darblay. L'ancienne papeterie fut donc démolie après 1933 comme le révèle l'acte de vente de 1940⁹⁵. Les bâtiments, encore intacts au début des années 1930 (fig.19), ne sont quasiment plus – hormis ceux laissés pour mémoire – visibles sur des vues postérieures (fig.20)⁹⁶.

Jean-Rodolphe Darblay (1940-1972)

Tombée en déshérence, la propriété de la papeterie d'Écharcon fut cédée, le 27 avril 1940, par Paul-François-Aimé-Robert Darblay à son frère Jean-Rodolphe qui en fit une villégiature⁹⁷. Ils clôturaient là définitivement plus d'un siècle d'activité papetière à Écharcon. Le premier était alors le président de la société, chevalier de la Légion d'honneur, domicilié à Saint-Germain-lès-Corbeil. Le second était industriel et officier de la Légion d'honneur, demeurant 28 avenue Foch à Paris.

⁹²Voir note 97.

⁹³AD 91, 78 J 80 (fonds Darblay). Ce fonds traite principalement du château et de la ferme du domaine d'Écharcon.

⁹⁴Précision aimablement communiquée par M. Pascal Michel.

⁹⁵Voir plus bas.

⁹⁶Sur l'évolution du site, cf. ch. II.

⁹⁷Vente devant M^c Imbault à Corbeil, étude 2020, pièces annexes.



Fig. 17-18 : La papeterie d'Écharcon au début du XX^e siècle.
AD 91, cartes postales.



Fig. 19 : Vue IGN du site d'Écharcon en 1933.



Fig. 20 : Vue IGN du site d'Écharcon en 1953 avec la liaison ferrée à gauche et la route, à droite.

La propriété comprenait alors :

1°) une habitation en rez-de-chaussée sur cave, comprenant quatre pièces, couverte de tuiles et d'un faux grenier en partie ruiné (pavillon d'entrée).

2°) une autre identique avec entrée, cinq pièces et grenier, couverte de même et dans le même état (second pavillon d'entrée).

3°) un pavillon en meulière avec sous-sol, rez-de-chaussée composé d'une entrée et quatre pièces, un étage aussi à quatre pièces, et grenier couvert de tuiles avec deux chambres (pavillon de direction).

4°) un garage en briques couvert de tuiles avec poulailler et clapier attenant.

5°) un lavoir devant le pavillon.

6°) un bâtiment en partie ruiné dans lequel sont une roue hydraulique et une turbine sur le bras gauche de l'Essonne, dénommé « fausse rivière » dans le contrat⁹⁸ (ancien pavillon nord).

7°) une chute d'eau aménagée à la suite du bâtiment précédent avec pont métallique sur le bras gauche de l'Essonne.

8°) un bâtiment en ruine derrière lequel sont les vannes de décharge des eaux du canal (pavillon du déversoir).

9°) Autre vanne de décharge en amont à proximité d'une passerelle franchissant le bras gauche de l'Essonne.

10°) Autre vanne en amont.

11°) Déversoir sur le bras gauche de l'Essonne en amont (déversoir en travers de la propriété).

12°) Terres, bois et marais.

Le tout couvrait 8 ha 22 ares 22 centiares, tenant à la « fausse rivière » (bras gauche de l'Essonne) au nord, à l'Essonne au sud et à l'ouest, et à la chaussée d'Écharçon, à l'est. Le terrain était dit traversé de différents canaux, cadastré section B, n^{os} 356 à 360 sur le cadastre révisé, 404, 407 à 517 et 525 sur le cadastre napoléonien⁹⁹.

Le contrat portait en marge la mention manuscrite suivante : « Monsieur Rodolphe Darblay acquéreur fera son affaire personnelle du fonctionnement des vannes et barrages sur la rivière d'Essonne et la fausse rivière et le déversoir, et de l'observation de tous lois, décrets, règlements, conventions, relatifs à ces services avec toutes administrations et tous particuliers. Il fera également son affaire de l'entretien de ces vannes et barrages comme de toutes contradictions ou réclamations qui pourraient survenir à ce sujet ».

La vente fut conclue pour la somme de 120 000 francs, payés comptant. Elle entra dans le cadre du lotissement de la propriété de 29 ha, engagé en début d'année suite à la délibération du conseil d'administration de la société du 23 février 1940.

⁹⁸Expression impropre du contrat de 1883, reprise dans les contrats suivants.

⁹⁹Étude 2020, fig. 46.

Paul-François-Aimé-Robert Darblay avait sollicité à cet effet l'avis du préfet de Seine-et-Oise. Il souhaitait savoir si sa propriété était concernée par la loi du 19 juillet 1934 sur les lotissements. Le préfet lui fit part, le 24 janvier, que cette loi ne s'appliquait pas en la circonstance, la propriété étant située dans une zone non affectée à l'habitation, où n'étaient autorisés que les constructions agricoles ou les propriétés d'agrément ou d'habitation à condition qu'elles couvrent une superficie d'au moins 2 ha 500 m² et que la surface bâtie ne représente plus de 5% du total. Il ajouta que les terrains à l'ouest de la chaussée d'Écharcon étant boisés en partie, ils ne pouvaient être défrichés que sur autorisation spéciale.

Darblay aîné pouvait donc procéder au partage de la propriété en sept lots. Le plus grand couvrait 9 ha 87 ares 86 centiares et le plus petit, 95 ares 20 centiares. Sur un plan annexé de ce lotissement¹⁰⁰, la grande île de la papeterie fut divisée en trois lots. Les parties dévolues au nouvel acquéreur, Jean-Rodolphe Darblay, furent portées au crayon.

André-Jean-Camille Tressaud (1972-1976)

Le 29 juin 1972, devenu administrateur des papeteries et toujours domicilié 28 avenue Foch, Jean-Rodolphe Darblay cédait le site pour 500 000 francs à ses locataires, André-Jean-Camille Tressaud, retraité, et Huguette-Lucie-Joséphine-Emma Linder, son épouse, domiciliés tous deux sur les lieux, 1 rue de la Montagne¹⁰¹.

La propriété, déduite des eaux de surface, couvrait alors 6 ha 86 ares 45 centiares. Certaines parties consignées en 1940 n'apparaissaient plus. Elle se composait alors en effet seulement :

1°) du pavillon en meulière susdit aménagé en entrée, 3 pièces, salle de bain et cuisine au rez-de-chaussée, 3 pièces, salle de bain et cuisine au 1^{er} étage, et grenier.

2°) du lavoir sur le canal.

3°) de la chute d'eau et son pont métallique sur le canal.

4°) du bâtiment en ruine derrière lequel se trouvaient les anciennes vannes de décharge.

5°) de la vanne de décharge en amont du canal près de la passerelle au-dessus du canal.

6°) de la vanne de décharge du canal en amont.

7°) du déversoir.

8°) des terres, bois, marais et pièces d'eau.

¹⁰⁰Étude 2020, fig. 47.

¹⁰¹Acte porté dans la vente de 1976, étude 2020, pièces annexes.

Pour limiter l'entretien, Jean-Rodolphe Darblay démolit les deux pavillons d'entrée signalés en 1940. La médiocrité de la propriété, l'importance des travaux à effectuer et les charges foncières convainquirent les nouveaux acquéreurs de s'en séparer quatre ans plus tard.

Hugues-Antoine Bredariol (1976-1996)

Le couple Tressaud revendit en effet la propriété, le 29 avril 1976. Les nouveaux acquéreurs étaient Hugues-Antoine Bredariol, directeur de société, et Nicole-Simone Albia, son épouse, domiciliés à Fontenay-sous-Bois. La vente fut conclue pour 1 250 000 francs au comptant¹⁰².

En vertu des articles 340 et suivants du code de l'urbanisme, la propriété n'avait d'usage que d'habitation. La vocation industrielle du site, en ces temps d'écologie naissante, était bel et bien close. Sur le plan annexé, l'usine primitive apparaît telle qu'aujourd'hui¹⁰³. Notons sur ce plan, la présence des deux canaux déversoirs creusés au XIX^e siècle, dont l'un est venu rejoindre l'autre, à droite. Le pavillon en ruine du déversoir sur le bras droit de l'Essonne est qualifié d'« ancien moulin » et l'ancienne glacière de « cave ».

5. De l'habitation au site naturel sensible (XXI^e siècle)

Consorts Leluc et Gueston (1996-2016)

Au décès de Mme Bredariol, à Corbeil-Essonnes, le 10 août 1996, sans enfants, la propriété fut léguée à François Leluc, en vertu de son testament olographe à Écharcon en date du 22 juillet 1995. Elle laissait à son époux l'usufruit de sa quote-part. François Leluc entra en possession du bien par ordonnance du tribunal de grande instance d'Évry du 26 novembre 1996. L'attestation de propriété fut passée devant le notaire parisien de la défunte, le 28 février 1997. La moitié indivise du bien fut évaluée alors à 1 200 000 francs¹⁰⁴.

Hugues-Antoine Bredariol jouit de sa moitié indivise jusqu'à son décès, sans enfant, survenu à Ris-Orangis, le 4 mai 2016. Il institua légataires universelles, les sœurs Michèle-Christine, artiste peintre, et Joelle-Annie-Martine Gueston, routière internationale, ainsi que Dominique-Marie-Hélène Durand, retraitée. Celle-ci renonça au legs par déclaration devant le tribunal de grande instance de Corbeil, du 19 octobre 2016. Mmes Plouviet et Gueston demeuraient donc ses seules et uniques légataires. Elles entrèrent en possession de ses biens par ordonnance du tribunal de grande instance d'Évry du 30 novembre 2016,

¹⁰²Comme Belanger, pas d'accent sur Bredariol ; étude 2020, *ibid.*

¹⁰³Sur l'évolution du site, voir ch. II ; étude 2020, fig. 52.

¹⁰⁴Étude 2020, pièces annexes.

minutée le 15 décembre suivant. Leur valeur fut évaluée à 600 000 euros dans l'attestation de propriété du 6 février 2017.

Conseil départemental de l'Essonne (2017)

Le 4 octobre 2017, les consorts Leluc et Gueston cédaient leurs parts au Conseil départemental de l'Essonne, représenté par Michel Delamaire, directeur général des services départementaux, moyennant 575 000 euros. La propriété d'Écharcon était décrite dans les mêmes termes qu'en 1976. La surface de 6 ha 86 ares 45 centiares était identique. L'acquisition fut effectuée au titre des espaces naturels sensibles du département¹⁰⁵.

II. Architecte et ingénieur de la fabrique

La nouvelle fabrique de papier d'Auguste-Louis de Maupeou nous est fort heureusement bien décrite et représentée. L'architecte, dont le nom apparaît dans les statuts de la société en 1825, nous est également connu¹⁰⁶.

Réalisée de 1826 à 1830, elle fut l'œuvre d'un des grands noms de l'architecture sous la Restauration : Auguste Constantin. Il était associé pour la partie technique, à un autre grand nom du début du XIX^e siècle, alors ingénieur en chef du département de Seine-et-Oise : Antoine-Rémy Polonceau¹⁰⁷. Qu'il s'agisse des bâtiments ou des procédés de fabrication, De Maupeou avait souhaité s'entourer des meilleurs. Il en allait du succès de son entreprise.

Auguste Constantin (1791-1842), architecte de la papeterie d'Écharcon

Né à Paris, le 25 mai 1791, et baptisé le lendemain à Saint-Germain-L'auxerrois, Auguste Constantin (fig.21) était le fils aîné de Jean-Guillaume Constantin (1755-1816), célèbre collectionneur de dessins, devenu conservateur des collections de l'impératrice Joséphine. Élève de Charles Percier aux Beaux-Arts, il fit le voyage d'Italie en 1808, ce qui lui valut son admission dans l'institution, l'année suivante¹⁰⁸.

Au moment où De Maupeou fit appel à ses services, Constantin participait depuis 1820 aux travaux d'urbanisation lancés par le préfet de la Seine, Gaspard de Chabrol, des quartiers de la Nouvelle Athènes, Poissonnière et Saint-Georges (IX^e ardt) à Paris, quartiers qui seront ceux les plus en vogue de la capitale dans la première moitié du siècle, hauts-lieux des notabilités romantiques (Chateaubriant, Lamartine, De Vigny, Hugo, George Sand ...).

¹⁰⁵Ibid.

¹⁰⁶Voir plus haut.

¹⁰⁷Cf. Denis Hannotin – Christine Moissinac, *Antoine Rémy Polonceau (1778-1847). Un homme libre, un ingénieur au parcours éclectique*, 2011.

¹⁰⁸<https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/00278623>.



Fig. 21 : Évariste Fragonard : Auguste Constantin (1791-1842), vers 1820.
Paris, Musée Carnavalet.

Constantin fut aussi l'auteur, en 1820, des premiers thermes d'Enghien (Val d'Oise) et de plusieurs hôtels particuliers à Paris. Il participa au lotissement du parc du château de Maisons pour le banquier Jacques Laffitte, à compter de 1834. En 1838, il conçut le tracé du boulevard du Prince-Eugène, actuel boulevard Voltaire. Son journal d'architecture, *L'Edilité de Paris*, créé en 1833, sis 19 rue Laffitte, devint le siège de son agence. En 1820, il épousa Céline-Constance Fiché dont il eut un fils : le peintre Auguste-Aristide-Fernand Constantin (1824-1895). Il était aussi le frère du peintre Amédée Constantin (17??-1830).

Auguste Constantin mourut à Paris, le 11 septembre 1842, dans le quartier François I^{er} (VIII^e ardt) à l'édification duquel il avait contribué dans les années 1820-1830¹⁰⁹.

Antoine-Rémy Polonceau (1778-1847), ingénieur de la papeterie

Né à Reims, le 8 novembre 1778, Antoine-Rémy Polonceau (fig.22) se forma à l'École polytechnique en 1796. Il devint ensuite ingénieur des Ponts et Chaussées et commença sa carrière par l'établissement des routes des Alpes sous le Premier Empire : routes du Simplon, des Échelles, de Grenoble à Briançon, du Mont-Cenis et du Lautaret. En 1813, il fut élevé ingénieur en chef et remplit successivement sa mission dans les départements du Mont-Blanc, puis de Seine-et-Oise à compter de 1815. Il acheva là la construction du pont de Maisons-sur-Seine (Maisons-Laffitte) où il rencontra probablement Constantin (?). Il dirigea également le service de navigation de la Seine.



Fig. 22 : François Bella : Antoine-Rémy Polonceau (1778-1847),
L'Illustration, 1848.

Passionné par le béton et les travaux hydrauliques, Polonceau fut à l'origine de l'écluse de Saint-Ouen en 1823-1824, dont les fondations sur béton immergé devaient servir à la papeterie d'Écharcon en 1826-1830. En 1830, il devint inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées.

¹⁰⁹Ibid.

On lui doit l'introduction en France du perfectionnement des routes à la Mac-Adam, la création d'une École normale à Versailles pour la formation de jeunes instituteurs en 1831 et la création de l'Institut agricole de Grignon. Il fut l'un des ingénieurs les plus en vue de la Monarchie de Juillet avec des réalisations aussi spectaculaires que l'audacieux pont en fonte du Carrousel à Paris (1832-1834), né de son brevet des arcs en fonte des ponts métalliques obtenus en 1831. On lui doit aussi des ponts suspendus, très en vogue à cette époque.

Polonceau s'impliqua enfin dans la construction de nombreuses lignes de chemin de fer dont celle de Paris-Versailles Rive gauche en collaboration avec le scientifique et ingénieur Marc Seguin. Tous deux fondèrent en 1838 le groupe « Polonceau-Seguin » auquel on doit, notamment, l'impressionnant viaduc de Meudon (1838-1840). Retiré en 1840 après l'inauguration de la ligne, l'ingénieur continua de promouvoir de nouvelles techniques dont celle du rouleau compresseur pour les routes. Il décéda à Roche-les-Blamont (Doubs), le 23 décembre 1847¹¹⁰.

Polonceau fut sollicité à Écharçon au début des années 1820 afin de rendre son avis sur la nécessité de réparer l'ancien barrage du duc de Villeroy sur le bras gauche de l'Essonne. Il en remit un rapport circonstancié au préfet de Seine-et-Oise, le 3 février 1824, assorti de recommandations pour son rétablissement par De Maupeou. Il autorisa celui-ci à ouvrir un canal entre les bras de l'Essonne qui enserraient la grande île à titre de nouveau déversoir¹¹¹.

Polonceau fut sollicité également dans la querelle qui opposa, dans les années 1830, De Maupeou et les riverains sur le niveau des eaux de l'Essonne et le transfert du repère de l'ancien moulin sur l'une des piles de la fabrique¹¹². Enfin, en tant qu'ingénieur en chef de Seine-et-Oise, il suivit de près la construction de la papeterie. Elle lui doit sa structure de fonte, ainsi que l'établissement de fondations en pilotis béton sur 6 mètres de profondeur¹¹³.

¹¹⁰Cf. Hannotin – Moissinac, 2011.

¹¹¹AD 91, 7 S 143.

¹¹²AD 91, 7 S 6. Cf. Historique.

¹¹³Précisions aimablement communiquées par M. Pascal Michel ; cf. Hannotin – Moissinac, 2011.

III. État des lieux

La papeterie au XIX^e siècle

L'état de la papeterie est détaillé dans le procès-verbal des saisies immobilières effectuées en 1829¹¹⁴. Sur le plan graphique, on dispose, pour les élévations, de la gravure de Victor Lefranc d'après un dessin d' Aimé Dallemagne (fig.7) en 1839, de celle de Jules Turgan en 1860 (fig.23), d'un plan du site en 1857 (fig.12)¹¹⁵, de deux autres par les ingénieurs Huard¹¹⁶ et Broma en 1880¹¹⁷. On dispose également du plan d'une partie de l'usine par un ingénieur des mines en décembre 1857 (fig.13). Signalons enfin plusieurs cartes postales de la première moitié du XX^e siècle (fig.17-18), des vues aériennes IGN en 1933 et 1955 (fig.19-20), avant et après démolition.

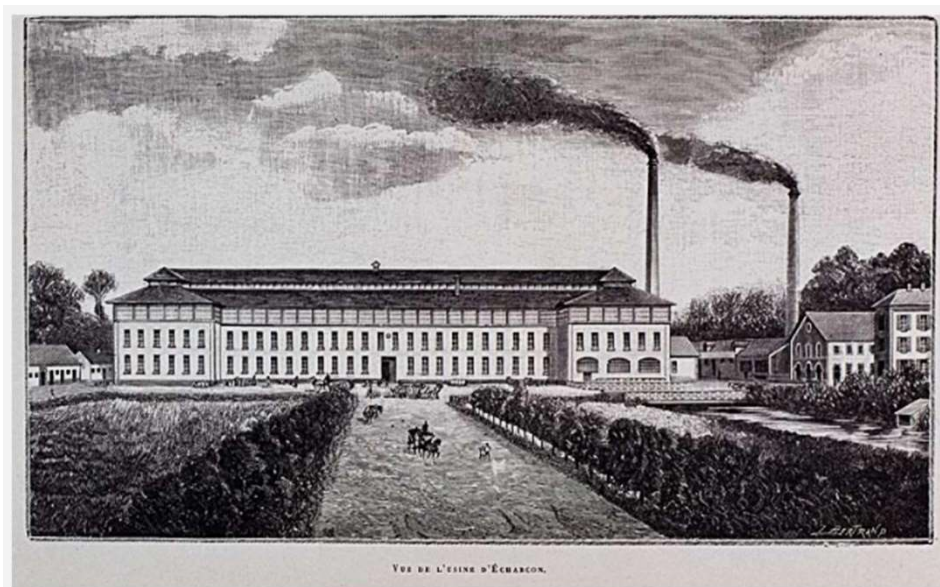


Fig. 23 : La papeterie d'Écharcon du côté de l'entrée principale, *Les Grandes Usines* par Jules Turgan, t. I, Paris, 1860.

La vue de 1839 nous montre, au sein d'un paysage agreste, planté de saules et de peupliers, tels qu'indiqués dans les descriptions, un imposant bâtiment à la fois sur et en travers de l'Essonne, avec une partie du pavillon de direction sur la

¹¹⁴AD 91, 79 J 19, dossier « Famille de Maupeou » ; voir partie précédente.

¹¹⁵AD 91, 7 S 143.

¹¹⁶AD 91, 7 S 6 ; voir fig.38, étude 2020.

¹¹⁷AD 91, 7 S 143. Calque préparatoire au dessin aquarellé précédent ; voir fig.39, étude 2020.

droite et un hangar dans le fond¹¹⁸. Deux personnages apparaissent : l'un, corpulent, avec son haut-de-forme et sa canne, qui est sûrement le patron des lieux, Augustin-Louis de Maupeou, l'autre, sur la passerelle ou ponton de l'usine, en train de pêcher, qui est peut-être l'un de ses associés (Chaptal ou Didot ?), voire son directeur (?). Cette gravure présente le mérite de fournir une vue exacte de la papeterie à sa création, avec sa cheminée, avant la création d'une seconde au milieu du siècle comme le montre la belle vue de Turgan (fig.23) et celles sous l'ère Darblay (fig.17-18), marques de sa prospérité.

Suivant la tradition classique des demeures, le bâtiment érigé par Constantin se composait d'un vaste corps de logis avec deux pavillons latéraux. Ceux-ci étaient élevés au bas, sur deux niveaux, d'une partie maçonnée scandée de travées et baies régulières suivant la même tradition. Les niveaux étaient séparés par un bandeau d'étage tandis que les angles étaient marqués par un chaînage. Une corniche marquait la transition avec la partie plus moderne de l'édifice. Celle-ci se caractérisait par une structure de fonte et de verre composée de larges ouvertures entre de minces piles de pierre, couverte de grands combles en fer et en ardoises avec partie ajourée, formule qui devait triompher au milieu du XIX^e avec les Halles de Victor Baltard à Paris (1857-1874). Des faitages avec paratonnerre assurait la protection du bâtiment contre la foudre. Le pavillon nord était juché au-dessus du bras central de l'Essonne sur des piles de pierre afin d'activer les roues et turbines destinées à la fabrication du papier. En ces années 1820, Constantin et Polonceau faisaient assurément œuvre de pionniers dans l'architecture industrielle en France.

L'élégant pavillon séparé, élevé sur trois niveaux et couvert en terrasse ou à l'italienne, à droite de la papeterie, formait le domicile du directeur. Ce pavillon fut juché sur un soubassement, probablement en béton (?)¹¹⁹, qui l'isolait de l'humidité du sol et assurait sa stabilité. Les baies des trois niveaux – rez-de-chaussée et deux étages carrés – étaient disposées, comme à l'usine, en travées régulières. Elles se composaient de baies à six grands carreaux (3x3), pourvues de persiennes comme l'usage se répandaient alors. Les angles du logis étaient animés par un jeu de bossages.

La vue de Jules Turgan (fig.23) offre une vision plus large et impressionnante du site : la papeterie est vue en effet dans sa totalité avec les bâtiments environnants, érigés entre 1839 et 1860. On aperçoit même le petit lavoir devant le pavillon de direction, à droite, signalé dans les actes de vente.

¹¹⁸Voir description des lieux ci-après.

¹¹⁹Probablement bâti sur le mode employé à l'écluse de Saint-Ouen et pour la papeterie.

Distribution des bâtiments en 1829

La papeterie se composait, en premier lieu, d'après les descriptions de 1829¹²⁰ :

1°) du grand bâtiment « presque entièrement achevé » de la papeterie et ses équipements hydrauliques. Ce bâtiment était constitué d'un corps principal de 197 pieds (60 m) de long sur 45 (14 m) de large, et de deux pavillons latéraux aux extrémités à chacun desquels était adossé au bout un hangar en charpente, alors inachevé. Ce bâtiment était maçonné en meulières et mortier de chaux jusqu'au 2^e étage. Les murs étaient enduits de chaux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les murs porteurs en pierre se trouvaient au droit des pavillons avec porte d'entrée centrale. Le corps principal présentait vingt croisées de face et une entrée au centre au rez-de-chaussée, vingt-deux croisées au premier étage.

Ce rez-de-chaussée se composait de onze travées marquées par des poteaux, planchéié en partie en sapin du nord. L'autre partie, vers le pavillon nord, était surélevée d'un plancher de 17 pieds (5,20) de large à laquelle on accédait par un escalier de cinq marches. Cette surélévation abritait deux cuves en sapin de 15 pieds (4,60 m) de diamètre avec deux petites coursières sur le cours d'eau où étaient deux roues à eau. Aux angles du bâtiment principal, était un escalier de 45 marches pour accéder aux étages.

Les premier et second étages étaient distribués de même que le rez-de-chaussée. Le premier était alors achevé. Le second étage était ouvert par des persiennes, dites « anglaises », c'est-à-dire à guillotine, tandis que celles au droit de la couverture demeuraient fixes. Cet étage était dévolu au séchage du papier.

La couverture était en ardoise avec arrêtes de plomb et trois paratonnerres, répartis équitablement : un au centre et deux aux extrémités.

Le pavillon sud de la fabrique, soit celui du côté du parc, mesurait 67 pieds (20,40 m) de long sur 70 (21,30 m) de large. Il était éclairé par six croisées de face aux deux étages et deux à l'extrémité. Les sols étaient aussi en sapin.

Le pavillon nord, dit « des batteries », soit celui sur le bras principal de l'Essonne, reposaient sur quatre piles distantes de 17 pieds (5,20 m) pour celles aux extrémités, et de 16 pieds (4,90 m) pour celle du centre. Elles formaient ainsi trois passages pour le cours d'eau où se trouvaient trois roues en fonte de 13 pieds (4 m) de diamètre. Activées par le courant, elles entraînaient celles d'engrenage, de 16 pieds (4,90) de diamètre, situées dans les piles, lesquelles activaient trois autres de même diamètre. Au premier étage, ces roues tournaient dans des coursières de pierre, réhaussées de vannes de bois. Ce pavillon était entouré, au-dessus des piles sur la rivière, d'un ponton en charpente couvert de

¹²⁰Cf. note 110.

madriers de chêne, préluce aux passerelles métalliques qui seront installées ensuite.

Outre le bâtiment principal de la papeterie, se trouvaient également sur le site en 1829 :

2°) un hangar, dit « des Thernes », petit bâtiment en charpente, couvert de tuiles, situé à 80 pieds (24,40 m) environ à l'arrière du pavillon sud.

3°) un hangar à fourrage de 86 pieds (26,20 m) de long sur 31 pieds (9,45 m) de large, en charpente très légère, enduite en bauge et couverte de chaume.

4°) un hangar de charpentier ouvert de 66 pieds (20,10 m) de long sur 32 (9,75 m) de large, construction légère couverte aussi de chaume, conçue comme provisoire, avec une écurie tout aussi légère.

On trouvait aussi divers bâtiments :

5°) une grange de 61 pieds (18,60 m) de long sur 24 pieds (7,30) de large, bâtisse en pierre, couverte de tuiles, ancienne dépendance du moulin disparu, tout comme l'écurie, bâtie de même, avec un escalier latéral pour accéder au grenier ; une charronnerie et une forge en charpente ; une petite forge et une loge de gardien.

6°) Enfin, on trouvait sur un portereau en pierre de taille sur la rivière et ses accessoires¹²¹.

L'ensemble était entouré de tourbières sur lesquelles on avait planté des peupliers le long de la rivière. À gauche du chemin d'Écharcon à Mennecey, un terrain vague contenait les vestiges de l'ancien moulin et un puit pratiqué dans la rivière.

Évolution du site (1837 - fin XIX^e)

La vue de Jules Turgan et divers plans permettent de mieux appréhender l'évolution du site au cours du XIX^e siècle.

Jusqu'en 1837 au moins, l'ancienne grange du moulin apparaît, ce qui démontre qu'une partie des bâtiments subsistait encore¹²². Cette grange disparut lors des aménagements de la société de Leroux dans le second quart du siècle.

C'est à elle que l'on doit en effet, au droit de l'entrée actuelle, la création des deux pavillons d'entrée et les allées en patte d'oie qui apparaissent sur un plan de 1857 (fig.12). L'une de ces allées conduit directement à l'entrée centrale de la

¹²¹Ce portereau est dit « sur la Juine ». Il peut s'agir de celui des Villeroy sur le bras droit de l'Essonne ou celui nouvellement établi sur le bras gauche par De Maupeou comme le montre le plan de 1825 (fig.4) et 1857 (fig.12).

¹²²Elle apparaît sur un « Plan de la Vallée de l'Essonne entre la papeterie d'Écharcon et la poudrerie du Bouchet » établi par le conducteur des Ponts et chaussées de Seine-et-Oise à Versailles, le 29 septembre 1836, visé par l'ingénieur en chef, le 3 mars 1837, AN, F¹⁴ 6264 ; étude 2020, fig.28.

papeterie. L'allée gauche, conduit, quant à elle, à une série de hangars dont un est disposé sur l'allée. Les deux autres sont situés au bout du pavillon sud de la fabrique, visibles sur la vue de Turgan (fig.23). Derrière le corps principal, sont trois petits pavillons en alignement.

De l'autre côté de la papeterie, sur le bras gauche de l'Essonne, outre le pavillon du directeur, marqué par un carré, on trouve le pavillon du déversoir, un bâtiment en L au-devant et le hangar que l'on aperçoit au fond de la vue de 1839.

La vue de Turgan (fig.23) fait apparaître deux nouveaux bâtiments : un grand entrepôt devant le pavillon du directeur et une fabrique et sa cheminée dans le fond. La vue montre également la transformation du rez-de-chaussée du pavillon nord sur l'Essonne où les baies rectangulaires ont été transformées en trois ouvertures en anse de panier telles qu'on peut les voir encore en partie aujourd'hui. Ce pavillon a conservé le petit hangar à son extrémité, lequel a disparu sur le pavillon sud, gênant sans doute le passage avec les bâtiments en vis-à-vis.

Au fond de la propriété, en vertu des autorisations obtenues par De Maupeou, ont été creusés un, puis deux canaux reliant les deux bras de l'Essonne. L'un devait subir une légère modification de son tracé sur le bras central de la rivière, portée en rouge (fig.12). Les vannes de trop-plein des eaux apparaissent clairement à cet endroit. Ce plan est le plus complet du site au XIX^e siècle.

La disposition des bâtiments devait demeurer identique sous les Hennecart (fig.12-13,23). Les aménagements envisagés en 1857 sur le déversoir susdit n'ont finalement pas été réalisés.

S'agissant de la distribution même de la papeterie, on dispose d'un intéressant plan cotté qui montre l'extrémité du corps principal avec le pavillon nord (fig.13). Il permet de situer l'emplacement exact de certaines parties : cuves de chlore, générateurs, roues, vannes ... Une machine à papier, dite « n° 3 » apparaît devant le pavillon. Les machines « n° 1 » et « n° 2 » sont situées dans le corps, disposées en angle, près du pavillon. Cette partie est dénommée, à juste titre, « salle des machines ». Les bâtiments de la papeterie n'évolueront plus guère jusqu'au début du XX^e siècle.

Signalons, avec l'arrivée des Darblay, la réalisation d'un embranchement de voie ferrée vers la ligne de Mennecy pour servir à l'acheminement des matières premières et à la livraison des marchandises. Voie qui a été identifiée par Pascal Michel et qu'il situe vers les années 1890¹²³. Rappelons que, jusque-là, les échanges se faisaient uniquement par la route devant la papeterie.

¹²³Site internet consultable jusqu'en 2021.

2. Le XX^e siècle

La papeterie au début du siècle

Sur les cartes postales du début du siècle (fig.17-18), les bâtiments de la papeterie ont passablement évolué. Cette évolution apparaît d'emblée dans les élévations de l'usine. On note également l'apparition d'une troisième cheminée et le remplacement du pavillon de direction du début du XIX^e siècle par un pavillon en meulière, aussi sur trois niveaux, avec couverture en tuiles, bordée d'un lambrequin.

La papeterie a visiblement perdu sa belle régularité d'origine. L'architecture a dû se plier aux nouvelles nécessités du lieu. L'une des trois baies cintrées du pavillon nord fait désormais office de portail, à gauche. Les fenêtres au-dessus ont été fermées en partie ainsi que les grandes baies vitrées, probablement pour des raisons de nuisances sonores et olfactives. Un nouveau logis en saillie a été adjoint, à gauche, dans le renforcement du corps principal. Aménagements que l'on peut situer au tournant du XIX^e siècle avec la montée en puissance de la fabrication.

Le pavillon de direction peut être attribué à l'architecte Auguste-Louis Pinat qui travaillait, dans les années 1903-1904, pour Paul Darblay à la construction de la ferme modèle du domaine d'Écharçon, ainsi qu'à la réfection des bâtiments du domaine de Villeroy en compagnie de l'entrepreneur Laverdin établi à Mennechy¹²⁴. C'est ce pavillon qui est signalé dans la vente des frères Darblay en 1940. Il sera remplacé en 1976-1977 par la chaumière actuelle (fig.24).

Évolution dans les années 1920

Tombé en déshérence dans les années 1930, suite à la crise de 1929, l'usine apparaît encore en l'état au début de la décennie (fig.19). La vue IGN permet de mieux analyser l'évolution du site depuis le début du XX^e siècle. On note ainsi la disparition des trois petits pavillons situés derrière le corps principal, remplacés par plusieurs bâtiments : un corps est venu ainsi s'adosser derrière la papeterie, près du pavillon sud, lequel a vu l'installation d'un modeste pavillon au-devant, sur le côté. Derrière le nouveau corps, ont été alignés divers hangars. Autant de réalisations qui témoignent du besoin constant d'espaces pour soutenir l'accroissement de la production.

¹²⁴AD 91, 78 J 119. Sur Pinat, cf.

<https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/012571555/doc/172581>. Né à Dieuze en Moselle, le 9 novembre 1862, sa carrière est peu documentée. Pour être retenu par Paul Darblay, il dut avoir une carrière non négligeable au sein de la bonne société de la Belle Époque.



Fig. 24 : La papeterie d'Écharcon, état 2020, cl. Ph. Cachau.

Au nord, le bâtiment (hangar ?) le long du bras central de l'Essonne, derrière le pavillon, a disparu. Deux petits pavillons symétriques entre les anciens hangars sont venus remplacer une unité de production dont témoigne la disparition de la grande cheminée. La papeterie conservait ainsi, au milieu du XX^e siècle, le même nombre de cheminées qu'un siècle plutôt. La troisième et dernière, le long du bras gauche de l'Essonne, visible derrière le pavillon de direction, est demeurée avec celle d'origine.

On observera le jeu des allées autour du pavillon de direction, ainsi que la glacière à proximité, encore visible aujourd'hui.

Démolition de la papeterie (années 1930)

Démolie en grande partie avant la Seconde Guerre mondiale, la papeterie d'Écharcon fut réduite à la portion congrue, à savoir (fig.24) : le pavillon nord limité à son rez-de-chaussée et ses trois travées sur l'Essonne, avec vannes motrices d'un côté, passerelle de l'autre, baies rectangulaires à carreaux au-dessus des vannes, baies cintrées semi-ouvertes et deux portails en alternance du côté de la passerelle. Une partie de l'ancien corps principal est venu former la quatrième travée du pavillon, largement ouverte sur l'extérieur. Le pavillon nord a été couvert d'un comble en zinc pour le distinguer du reste de l'ancienne fabrique. Le pavillon du déversoir XIX^e en bordure du bras gauche de l'Essonne,

passablement dégradé par le temps et la végétation, demeure l'autre vestige important de la papeterie.

Les vestiges actuels de la papeterie n'ont fait l'objet, curieusement, depuis la démolition du site dans les années 1930, d'aucun aménagement intérieur particulier si bien qu'ils sont restés dans leurs jus, modestes témoins du prestigieux passé industriel de l'Essonne. Redevenue une commune paisible de la vallée de l'Essonne, on peine à concevoir de nos jours qu'Écharcon fut le premier maillon de la fabuleuse aventure papetière du Département jusqu'à Essonnes. C'est ce que nous avons tenté de rappeler ici.